

SPÉCIAL

liaison

POUR DES FORÊTS
VIVANTES
EN ÎLE-DE-FRANCE

ILLUSTRATION DE COUVERTURE © AGENCE TAURINE/ADOBESTOCK/GRANDFAILLURE



SOMMAIRE

1 – CONNAÎTRE NOS FORÊTS

Chiffres clés de la forêt et du bois en Île-de-France

4

L'inventaire forestier national de l'IGN

5

Des forêts en continuité avec la Picardie (Val-d'Oise)

6

Fontainebleau
Forêt ou massif forestier ? (Seine-et-Marne)

7

Bois de Vincennes
moratoire sur les coupes (Paris)

8

2 – LA VIE DES FORÊTS

La trésor fragile des sols forestiers

9

Biodiversité forestière une richesse à préserver

10-11

Préserver les boisements anciens le CEN Île-de-France à l'œuvre

12

Cartovégétation : préserver les continuités écologiques

13

3 – GESTION DES FORÊTS

Panorama de la gestion de la forêt francilienne

14-15

Un modèle de gestion sylvicole fondé sur la nature

16

Dossier

Vers un manifeste Pour des forêts vivantes en Île-de-France

17-20

Gestion de la forêt essonnienne (Essonne)

21

Forêt de protection l'arbre qui cache la forêt

22

4 – MENACES SUR LES FORÊTS

Trois dangers

23

Les forêts et les sécheresses en Île-de-France

24-25

Conflits en forêt Coupes et surfréquentation (Essonne)

26

Fontainebleau Une forêt sous pression

27

Lisières forestières menacées (Yvelines)

28

Forêt de l'Hautil en danger (Yvelines)

29

Risques sur les forêts périurbaines (Seine-Saint-Denis)

30

Le massif de Fontainebleau face aux changements climatiques (Seine-et-Marne)

31

Forêt de Meudon un chantier de bénévoles (Hauts-de-Seine)

32

Pour une gestion équilibrée des forêts domaniales (Hauts-de-Seine)

33

Des écosystèmes en déclin

34

Il était une fois... L'insurrection des forêts

35

À lire

Forêt de Meudon, biodiversité et exploitation, quel avenir ?

et

Les fiches forestières, mieux connaître la forêt et résoudre les conflits d'usage

36

ÉDITO

POUR DES FORÊTS VIVANTES

En ce début d'année 2024, le bureau et toute l'équipe de FNE Ile-de-France vous présente ses meilleurs vœux pour vous et pour tous vos projets. Cependant le devenir des forêts franciliennes nous préoccupe tous. Nos forêts souffrent du réchauffement climatique. Les sécheresses à répétition les fragilisent, les maladies et la surexploitation les mettent à genoux.

En 2022, les forêts du Grand Est ont émis plus de carbone qu'elles n'en ont capté ! L'alerte est très sérieuse Il fallait faire le point avec l'ensemble des acteurs et élaborer des propositions. C'est ce que nous avons fait le 8 juin 2023 lors d'un colloque à l'Académie du climat. Nous en avons publié les actes et rédigé un projet de manifeste qui occupe le cahier central de ce numéro de *Liaison*.

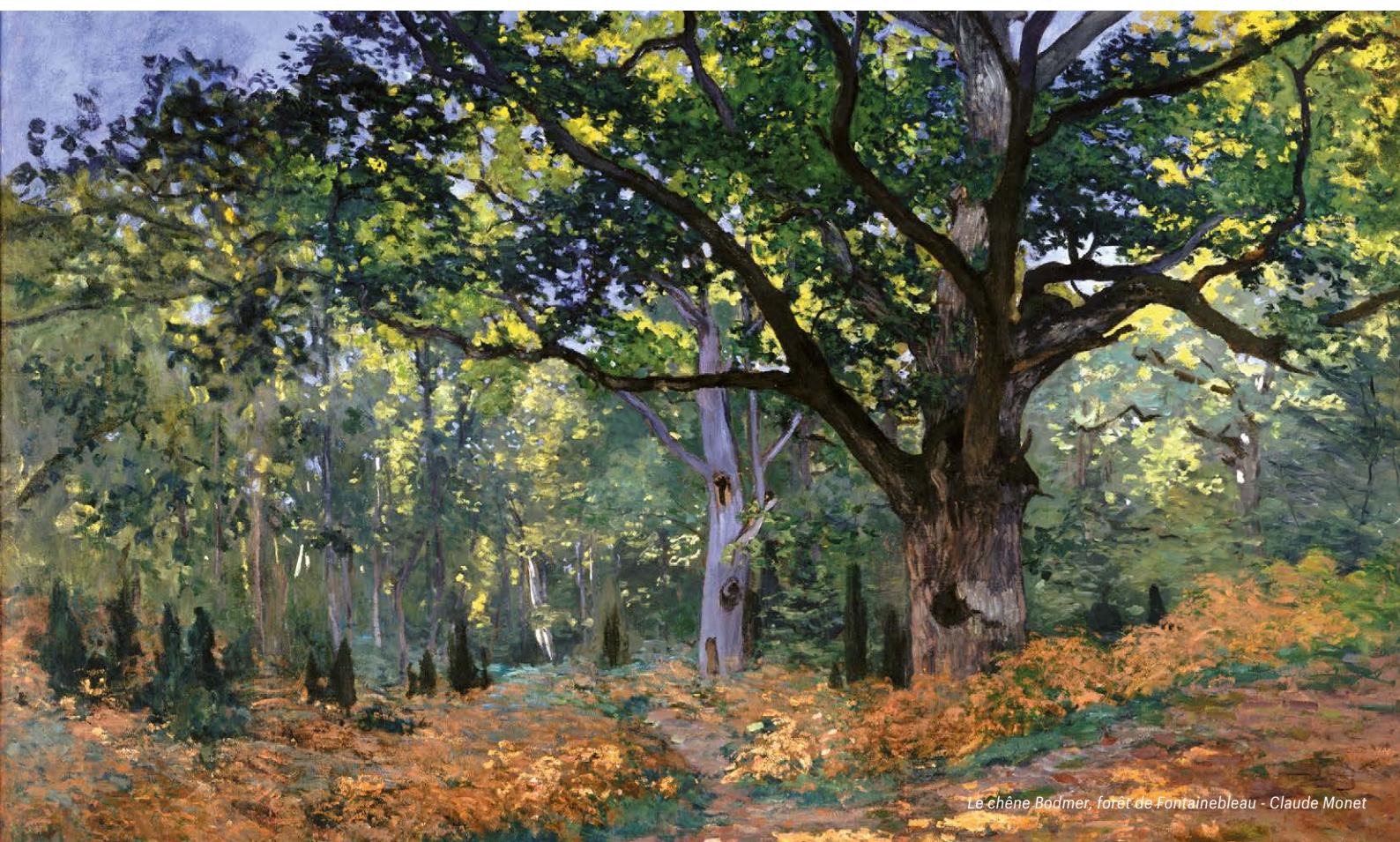
À partir d'un constat partagé, nous avons listé des propositions qui font consensus, mais aussi d'autres qui restent en débat. Ce projet de manifeste est un point d'étape, la base à partir de laquelle nous réfléchissons à des solutions pertinentes pour sauvegarder nos forêts. Ce n'est pas simple, toutes les forêts d'Ile-de-France ne se ressemblent pas. Elles ont des statuts et des fonctions différentes. 67 % de nos forêts sont des forêts privées, celles qui sont en zone urbaine dense ne peuvent pas être traitées comme les autres... Cette complexité demande que l'on prête attention au contexte, que l'on identifie les menaces, que l'on analyse les conflits d'usages. Au plus près du terrain, nos associations sont particulièrement bien placées pour le faire et pour coélaborer les politiques publiques nécessaires. Dans ce numéro spécial, nous partageons constats et propositions.

Nous devons un grand merci à toute l'équipe, salariés et bénévoles, qui anime notre fédération FNE Ile-de-France. C'est grâce à l'investissement de chacune et de chacun que notre mouvement peut contribuer à la transition. Nous dédions à tous les touches de poésie qui émaillent ce numéro.



**« NOUS HABITONS LA FORÊT OUBLIÉE,
ELLE BRUISSE DE NOTRE PRÉSENCE.
NOUS L'ADMIRONS. ELLE NOUS NOURRIT.
POUR CELA, NOUS VOUDRIONS LA PRÉSERVER,
MAINTENIR SA CAPACITÉ À NOUS FAIRE VIVRE. »**

Rémi Caritey, cueilleur de graines d'arbres, *La Forêt heureuse* - 2020



Le chêne Bodmer, forêt de Fontainebleau - Claude Monet

CONNAÎTRE NOS FORÊTS

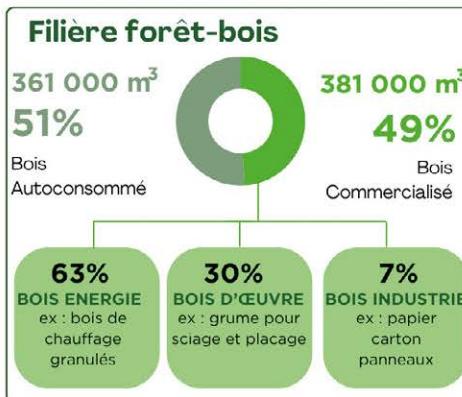
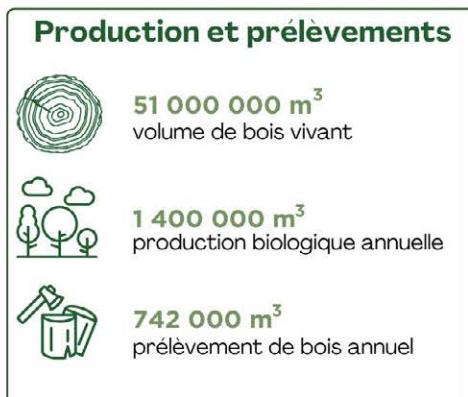
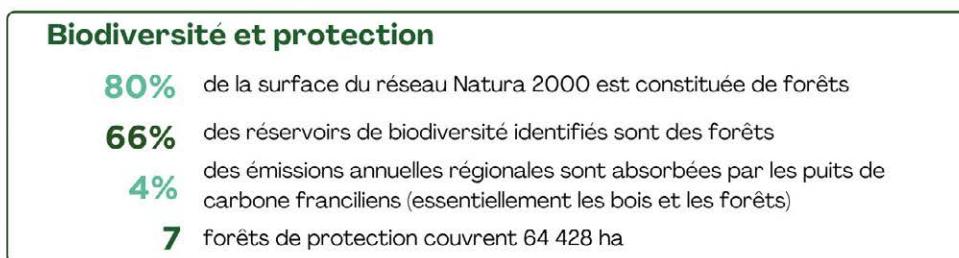
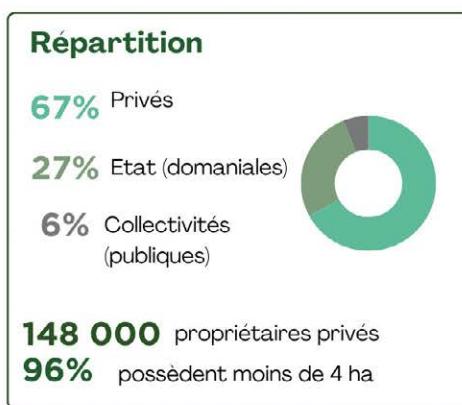
CHIFFRES CLÉS DE LA FORêt ET DU BOIS EN ILE-DE-FRANCE



Ouverture au public

35% bois et forêts (99 980 ha) sont ouverts au public

100 millions de visites/an dont 17 millions pour la forêt de Fontainebleau



Couvant environ 287 000 ha, les bois et forêts franciliens représentent 24 % de la surface régionale soit autant que la surface urbanisée, contre une moyenne nationale de 31 %. La répartition spatiale de la forêt est très hétérogène : quelques très gros massifs forestiers émergent au milieu d'une forêt dispersée dans le territoire rural de la grande couronne. Il s'agit dans l'ensemble de forêts de plaines composées de feuillus, telles les chênaies (dominées par les chênes pédonculé et sessile) qui représentent près de 60 % de la forêt régionale. Ces essences sont associées à l'aulne glutineux, au frêne et aux saules sur des sols frais à humides. Les alisiers, le hêtre, le châtaignier et le pin sylvestre se révèlent sur des sols plus secs.

On distingue les forêts privées représentant 70 % de la surface forestière francilienne et appartenant à 148 000 propriétaires différents et les forêts publiques représentant les 30 % restants.

Celles-ci comprennent :

- **les forêts domaniales, domaine de l'État géré par l'Office national des forêts (ONF)** À l'ouest, plus de 33 000 hectares avec notamment les forêts domaniales de Rambouillet, Saint-Germain, Montmorency... À l'est, plus de 50 000 hectares avec notamment le massif de Fontainebleau, les forêts de Séduit, Villefermoy ou Armainvilliers.
- **Les autres forêts publiques** appartenant à des collectivités, dont 11 000 ha répartis sur 40 forêts régionales principalement situées dans la ceinture verte.

L'INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL DE L'IGN

Placé sous la tutelle des ministres chargés du Développement durable et des Forêts, l'**Inventaire forestier national (IFN)** est une des missions de l'**Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)**. Il permet de connaître l'état, l'évolution dans le temps et les potentialités de la forêt française.

Depuis 2004, avec une méthode fondée sur un sondage systématique du territoire métropolitain, les résultats sont publiés sous forme de « campagnes d'inventaire » provenant des observations des mesures réalisées sur près de 30 000 points d'inventaire lors de cinq campagnes annuelles.

Créé en 1958 pour décrire et suivre la forêt de manière objective et représentative, l'[Inventaire forestier national](#) est le seul outil qui décrit les écosystèmes forestiers et la ressource en bois

de l'ensemble des forêts, publiques et privées, sur le territoire métropolitain. L'inventaire forestier national s'appuie sur une méthode dite « en continu », adoptée en 2005, pour mieux rendre compte des évolutions plus rapides que connaissent nos forêts depuis les tempêtes de décembre 1999 et la sécheresse-canicule de 2003. Les principaux résultats de l'inventaire sont publiés chaque année à partir des données collectées sur le terrain pendant les cinq années précédentes. La dernière en date nommée © IGN 2023 couvre la période 2018-2022.

Mesures des arbres



6 m
9 m
15 m

Description du sol



15 m

Relevé floristique



15 m

Description du peuplement et des habitats



25 m



transect

Placette concernée

Rayon de la placette en mètre

Informations inventoriées, selon la taille de la placette circulaire

Une centaine d'agents, techniciens de terrain, photo-interprètes et experts de divers domaines recueillent et traitent les données. Ils font progresser les protocoles pour répondre aux évolutions du contexte environnemental. Ils s'appuient sur un ensemble de partenaires dont l'Office national des forêts (ONF), le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et les services des mairies.

Le « mémento » annuel dresse un état des lieux synthétique de la forêt métropolitaine en mettant en avant une partie des données collectées comme la surface, le volume de bois, les essences, la production, les prélevements et la mortalité. Plus intéressant, la ventilation de ces résultats, (inventaire-forestier.ign.fr) par région, par type de forêts (forêts domaniales, autres forêts publiques et forêts privées), permet une meilleure appréhension de l'échelle locale. La richesse des observations et données collectées et la signification statistique des résultats ne peuvent s'apprécier que par la lecture de la méthodologie.

Les résultats récents montrent que la surface de la forêt en France continue à augmenter tout comme le volume total de bois, mais les monocultures de résineux représentent l'écrasante majorité des plantations en France. Sur la dernière décennie, les conséquences du changement climatique (sécheresses, bioagresseurs, incendies) sur la santé des forêts se traduisent par une baisse significative de la croissance des arbres de 4 %.

Le stockage du CO₂ des écosystèmes forestiers a, quant à lui, été divisé par deux. En cause, les sécheresses à répétition depuis 2015, le stress hydrique et le taux de prélèvement de bois se référant au rapport entre le volume des seules tiges des arbres (hors branches) et au-dessus d'un diamètre de 7 cm, et la production biologique nette (production biologique brute moins la mortalité naturelle). Ainsi, ce taux de prélèvement est passé de 55 % il y a dix ans à 68,8 % aujourd'hui.

À l'échelle « locale », les données affichées sur le département 75 qui correspond, en fait, pour l'IGN aux départements 75, 78, 91, 92, 94, 93, 95, offrent l'opportunité de découvrir l'évolution quantitative de la production biologique, des prélevements et de la mortalité des arbres en forêt de production, c'est-à-dire l'effet des opérations sylvicoles structurantes pour les forêts et les paysages franciliens.

 Irène NENNER
Administratrice
de FNE ILE-DE-FRANCE



DES FORÊTS EN CONTINUITÉ AVEC LA PICARDIE

Les forêts domaniales

Le Val-d'Oise possède en son territoire **trois forêts périurbaines** constituées à la fois de forêts domaniales gérées par l'ONF et de propriétés privées. Les trois forêts souffrent à des degrés divers de la surfréquentation, de la pression de la faune, particulièrement des sangliers, et d'un état sanitaire plus ou moins dégradé selon les massifs et les essences qui les constituent. Ainsi la forêt de **Montmorency** constituée à 70 % de châtaigniers est atteinte par la maladie de l'encre qui la décime. Elle est soumise à un régime drastique de coupes rases puisque plus de 500 ha sont atteints

Montmorency : 2 200 ha dont 1 972 ha domaniale

- 70 % de châtaigniers dont 500 ha atteints par l'encre
- Surfréquentée (+ 5 millions de visiteurs par an)
- Réserves biologiques du Nid d'aigle et de la Cailleuse

Carnelle : 4 229 ha dont 975 ha domaniale

- Belle forêt de feuillus vallonnée et sauvage
- Des châtaigniers partiellement atteints par l'encre, coupes rases

(ONF, 2021). La forêt de **L'Isle-Adam** constituée pour partie d'une zone sablonneuse souffre de la sécheresse et d'attaques de hennetons. La forêt variée et vallonnée de **Carnelle**, partiellement intégrée au parc régional Oise-Pays de-France, fait la jonction avec les forêts de l'Oise. Hors coupes sanitaires, l'ONF pratique la sylviculture irrégulière et réalise des essais pour rendre les forêts plus résilientes : mélange d'essences, nouvelle essence comme le chêne de Hongrie, réalisation de carrés plantés serrés d'essences différentes. Afin de protéger ces espaces forestiers du grignotage foncier, le statut de forêt de protection a déjà été attribué à la forêt de Montmorency et va être étendu aux deux autres forêts domaniales.

L'Isle-Adam : 2 100 ha dont 1 547 ha domaniale

- 56 % de chênes
- Nombreux étangs et mares
- Inclus la réserve naturelle régionale de Stors (bas marais) de 47 ha gérés par IDF Nature

Les bois et espaces naturels régionaux

La surface boisée du Val-d'Oise est aussi constituée de bois et d'espaces naturels boisés gérés par Ile-de-France Nature (ex-AEV) sous traillance pour partie à l'ONF. Ile-de-France Nature acquiert et protège 1 536 ha d'espaces naturels dont des bois dans le Val-d'Oise au travers des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF).

Forêt de Maubuisson (plaine de Pierrelaye) en partenariat avec le département. Création d'une forêt de 1 340 ha à terme plantée sur une zone contaminée par des métaux lourds. 210 ha plantés à ce jour par l'ONF.

Forêt de la Roche-Guyon (1 048 ha)
Un arboretum riche en espèces (13 ha)

Forêt d'Ecouen
Coupes sanitaires (encre du châtaignier, chalarose du frêne, suie de l'éable).

Les bois départementaux

Forêt de la Tour du Lay (135 ha)
Dix-huit espèces d'orchidées sur une pelouse calcaire

Bois de Morval (61 ha)

Forêt de l'Hautil (135 ha) en partie sur le Val-d'Oise et les Yvelines

L'ensemble des forêts et bois du Val-d'Oise ont la spécificité de constituer une continuité forestière depuis les forêts d'Ecouen et de Montmorency vers les forêts de l'Oise et de l'Aisne pour lesquelles il est indispensable de maintenir les corridors écologiques permettant le brassage de la grande faune et, plus généralement, les migrations faunistiques et floristiques.

La sylviculture globale actuelle appliquée aux forêts souvent hétérogènes de par leur sol, hydrologie, essences, etc. doit évoluer et se développer vers une sylviculture spécifique adaptée aux particularités des parcelles pour une meilleure résilience.

Initiatives et actions pour la sauvegarde de l'environnement et des forêts (IASEF)



FONTAINEBLEAU FORêt OU MASSIF FORESTIER ?

Pourquoi massif forestier de Fontainebleau et pas simplement forêt de Fontainebleau ? La « forêt de Fontainebleau » est un raccourci pratique, souvent utilisé dans la vie courante, mais qui ne correspond pas à la réalité quand il s'agit de désigner, d'un point de vue géographique ou naturaliste, l'ensemble de l'espace boisé (mais pas que !) formé par la réunion de trois forêts domaniales mitoyennes et entourées d'un ourlet de boisements privés :



La forêt domaniale de Fontainebleau

16 960 HA

Sur les communes (toutes en Seine-et-Marne) d'Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, Dammarie-les-Lys, Fontainebleau, La Rochette, Montigny-sur-Loing, Samois-sur-Seine, Thomery, Veneux-les Sablons, Villiers-en-Bière. C'est par excellence la forêt des grandes et vieilles futaies feuillues.



La forêt domaniale des Trois Pignons

3 299 HA

Sur les communes, en Seine-et-Marne, d'Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Le Vaudoué, Noisy-sur-École et, en Essonne, sur une partie de Milly-la-Forêt. C'est le domaine du pin sylvestre planté...puis envahissant même les chaos rocheux.



La forêt domaniale de la Commanderie

2 500 HA

Sur les communes de Larchant, Grez-sur-Loing, Recloses, Saint-Pierre-lès-Nemours et Villiers-sous-Grez. D'une surface de 1 400 ha seulement en 2009, cette forêt domaniale a fait l'objet, en 2004, d'une déclaration d'utilité publique (DUP) qui a permis l'acquisition par l'État d'un grand nombre de parcelles privées permettant de quasiment doubler sa surface à l'issue de la DUP en 2019. Ici encore, point de vieille futaie sauf dans sa frange nord, au voisinage de Recloses, où elle côtoie la forêt de Fontainebleau.

L'addition des trois forêts domaniales représente donc 22 759 ha et la mention souvent citée de 25 000 ha pour le massif forestier de Fontainebleau résulte probablement d'une approximation englobant quelques petits boisements privés sur sa périphérie.

Autres périmètres, autres confusions :

– les deux zones Natura 2000 « massif de Fontainebleau » FR1100795 (ZSC) et FR110795 (ZPS), désignées depuis 2004 au titre de la Directive européenne « Habitats/Faune/Flore » pour les 28 063 ha de la zone spéciale de conservation (ZSC) et de la Directive « Oiseaux » pour les 28 092 ha de la zone de protection spéciale (ZPS). Ces zonages plus larges incluent de nouvelles communes qui s'ajoutent aux précédentes. C'est le cas en Seine-et-Marne pour Barbizon, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Tousson, Ury et de Courances qui s'ajoute à Milly-la-Forêt, en Essonne.

– la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais français (RBFG) sur près de 150 000 ha, territoire reconnu en 1998 par l'UNESCO, qui reçoit ainsi une reconnaissance internationale pour sa formidable mixité de richesses humaines et naturelles « *Man And Biosphere* » (MAB), dans un périmètre bien plus étendu. Ses actions sont coordonnées par l'Association de la réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, dont le siège est situé à Fontainebleau au centre d'écotourisme de Franchard.

Louis ALBESA

Association des naturalistes de la vallée du Loing
et du massif de Fontainebleau (ANVL)

BOIS DE VINCENNES MORATOIRE SUR LES COUPES

Pour cesser d'être inaudibles quant aux abattages et à l'ampleur des coupes rases dans le bois de Vincennes, les associations GNSA, ARBRES, FNE Ile-de-France, FNE Paris, FNE Val-de-Marne, SOS PARIS, Pour un monde fertile, PAZ, Aux arbres citoyens!, et le Collectif Sauvons le bois de Vincennes ont engagé un recours gracieux auprès de la Mairie de Paris.



Photos ©Etienne Piechaud

En effet, des opérations de coupes portant sur l'intégralité des arbres de plusieurs secteurs du bois de Vincennes constatées depuis 2021 se sont accélérées en 2022 et 2023.

Ces coupes rases s'inscrivent dans un contexte d'augmentation sans précédent des abattages d'arbres au sein de ce bois, que les coupes aient pour prétexte des « éclaircies » (45 ha pour ce seul hiver), des « dégagements », des « enclos de régénération » ou des « mares » (en principe positives pour la biodiversité, mais en pratique souvent créées sur bâches plastiques et alimentées en eau par camion).

Or les coupes d'arbres sains ont des effets délétères sur de nombreuses espèces, dont des espèces protégées, surtout lorsqu'elles portent sur l'intégralité des arbres d'un terrain, et perturbent fortement les écosystèmes, provoquant un déclin de la faune et de la flore du bois, tant qualitatif (nombre d'espèces) que quantitatif (nombre d'individus). En effet, ces coupes ne font pas seulement disparaître des arbres, mais aussi des habitats, des sources de nourriture, des abris pour de nombreuses espèces et entraînent leur mise en danger.

Dans ce contexte et malgré un effort de dialogue de la part de la ville, notre collectif de défenseurs de l'environnement demande en urgence à la Maire de Paris un moratoire sur les coupes d'arbres dans le bois de Vincennes et la suspension de toute coupe en dehors de motifs sanitaires ou de sécurité.

La reprise des coupes devrait être subordonnée à l'abandon définitif de la pratique des coupes rases et à une révision en profondeur de la gestion du bois, en particulier pour inscrire la préservation des espèces protégées en son cœur.

Ces demandes, formalisées dans un recours gracieux du 22 novembre 2023 par l'intermédiaire de leur conseil, M^e Marc Pitti-Ferrandi, associé du cabinet TerraNostra Avocats, portent en outre sur la réalisation d'une étude d'impact du plan de gestion arboricole 2021-2030 du bois de Vincennes et sa soumission à l'Autorité environnementale pour s'assurer de la mise en œuvre d'une démarche ERC (Eviter – Réduire – Compenser), sur le fondement de la Directive « Projets » de l'Union européenne (Directive n°85/337/CEE du 27 juin 1985 codifiée par la Directive n°2011/92/UE du 13 décembre 2011).

Christine NEDELEC
Présidente de FNE Paris

Végétaliser n'est pas créer une forêt urbaine

La maire de Paris avait annoncé plusieurs forêts urbaines. Seules deux verront le jour. Une mini réalisation place de Catalogne dans le 14^e arrondissement au pied des immeubles de Ricardo Bofill en 2024, une autre sur une friche ferroviaire dans le 20^e arrondissement entre les portes de Montreuil et Vincennes, le long de la petite ceinture. Cette dernière aurait davantage vocation à être une réserve de biodiversité. Intentions louables, affichage politique ? Pour faire passer la pilule des espaces de verdure sacrifiés à l'appétit des promoteurs immobiliers ? Et quelles espèces indigènes pourront s'adapter aux conditions critiques de l'écosystème parisien ?

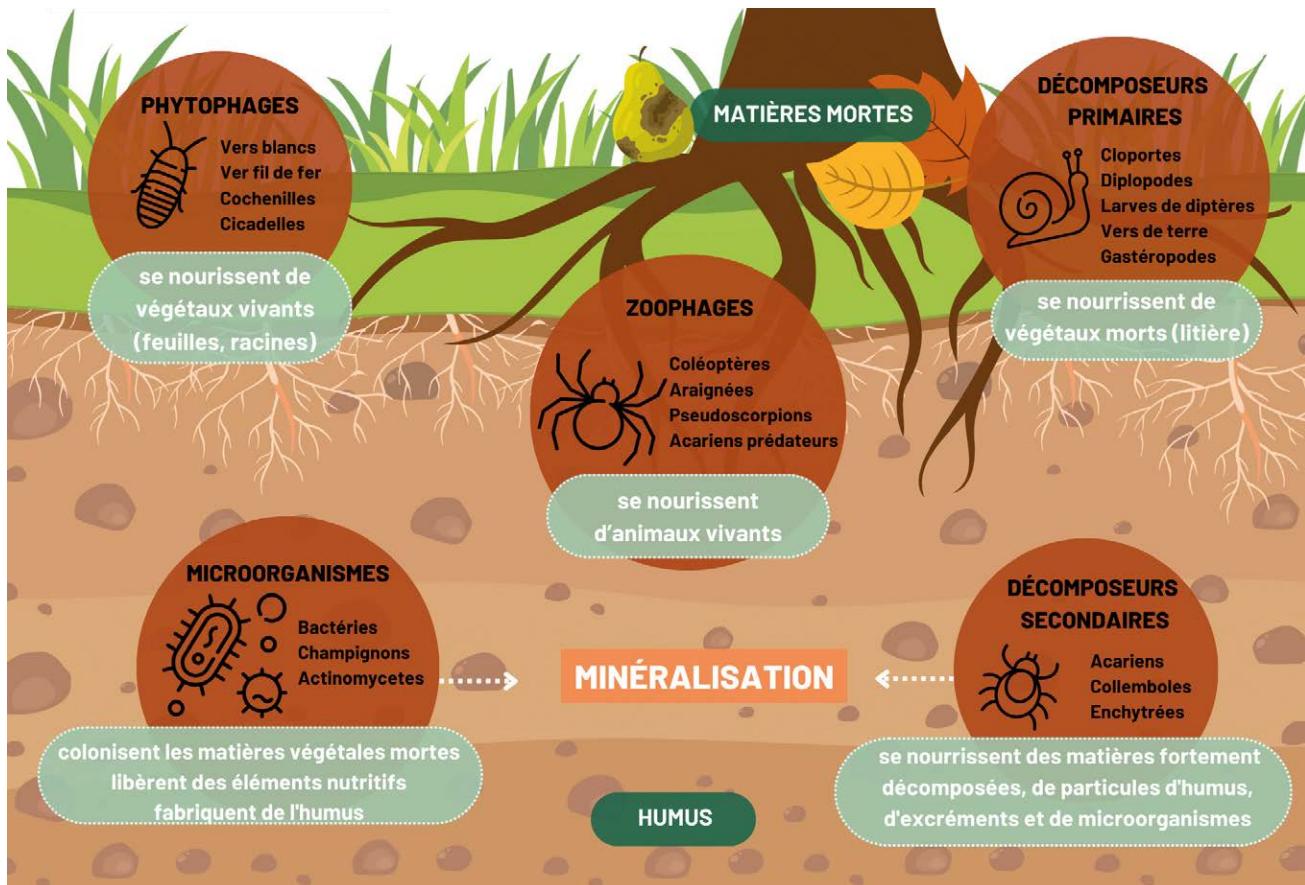
LA VIE DES FORÊTS

LE TRÉSOR FRAGILE DES SOLS FORESTIERS

Nous pouvons détruire en moins d'une journée ce que la nature fait en un millénaire.

« LE SOL, C'EST UN PATRIMOINE,
NOTRE DEVOIR
EST DE LE TRANSMETTRE. »

Marc-André Selosse, biologiste
Petites histoires naturelles



Il y a plus d'êtres vivants dans une poignée de sol forestier que d'êtres humains sur Terre. La plupart sont microscopiques, beaucoup restent inconnus. Un gramme de sol forestier contient un milliard de bactéries et cent mille champignons. Ces dizaines de milliers d'espèces et ces milliards d'êtres vivants interagissent pour produire et maintenir l'écosystème forestier. C'est cette vie foisonnante du sol qui donne à la forêt sa résistance en présence d'une perturbation. Ce sont aussi les innombrables interactions qui permettent sa résilience après une perturbation importante.

Il y a les **macro-invertébrés** : les cloportes, mille-pattes, vers de terre, termites, fourmis... Ce sont les « ingénieurs physiques » qui structurent et brassent le sol pour maintenir sa porosité à l'air et à l'eau, la distribution spatiale des ressources en matière organique et en eau ainsi que la dispersion des graines.

Il y a les « **ingénieurs chimistes** » : les bactéries et champignons. Ils transforment la matière organique en éléments minéraux dans une forme qu'ils rendent assimilable par les racines des arbres, aidées des champignons dans l'immense réseau mycorhizien d'échanges.

Il y a les « **ingénieurs régulateurs** » qui contrôlent la décomposition de la matière organique ainsi que les maladies et les parasites : les nématodes, collembolans, acariens. Ils forment des chaînes alimentaires qui contrôlent la prolifération des microorganismes du sol.

Cette fabuleuse biodiversité anime dans le sol les cycles du carbone, de l'azote, du phosphore qui conditionnent la vie de la partie aérienne, visible, des arbres. C'est l'abondance et la diversité des organismes du sol qui œuvrent aux grandes fonctions écologiques des forêts pour l'atmosphère respirable, la circulation et la filtration de l'eau, la production de sols fertiles, l'amortissement des extrêmes climatiques.

L'accélération du changement climatique est une perturbation majeure. Nous savons maintenant que les forêts anciennes, peu perturbées par l'action des hommes, résistent mieux grâce au volume et à la biodiversité de leurs sols. Au contraire, les coupes importantes, surtout des arbres les plus forts, détruisent la biodiversité du sol. Ainsi, les coupes contigües amoindrissent les fonctions écologiques des sols forestiers, celles qui contribuent aux grands cycles de la biosphère dont nous dépendons d'autant plus que nous les ignorons.

Il y a encore plus de vie dans le sol forestier qu'au-dessus : respect !

Jean-Claude MARCUS

Président de l'université populaire de la biosphère



BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Les milieux forestiers constituent un incroyable réservoir de biodiversité. Les arbres contribuent à cette biodiversité non seulement par la diversité des essences, mais surtout par les espèces qui vivent, se nourrissent, se reproduisent et dépendent d'eux pour se développer. La forêt de Fontainebleau possède par exemple plus de 6 000 espèces animales dont 5 700 insectes, quelque 1 800 plantes à fleurs, fougères, mousses et près de 3 900 champignons, lichens et algues¹, tout un univers à découvrir....

Les forêts sont aussi les habitats de prédilection des grands mammifères sauvages. Les gros arbres morts ou à cavité abritent des oiseaux, des chauves-souris, des petits carnivores et de nombreux coléoptères.

Les zones humides sont les habitats privilégiés des amphibiens, des insectes aquatiques, et d'une grande quantité d'espèces végétales spécifiques. Souvent riches en végétaux rares, les zones rocheuses sont aussi des lieux de guet pour les oiseaux et les reptiles. Zones de transition, les lisières sont des milieux très diversifiés où de nombreux prédateurs des parasites forestiers trouvent refuge.

En dehors du peuplement en lui-même, une forêt contient généralement de nombreux « milieux associés » : ruisseaux, mares, clairières, zones humides, tourbières, landes sèches, lisières... Une part importante de la biodiversité en forêt se situe dans ces milieux. Ces zones sont d'une grande importance parce qu'elles abritent aussi de nombreuses espèces protégées et participent de manière générale au bon fonctionnement de l'écosystème forestier.

Sans intervention humaine, les milieux ouverts intra forestiers seraient rapidement recolonisés alors que leur maintien présente également l'avantage d'offrir abri et nourriture à la faune sauvage.

La pression exercée par les grands animaux sur la régénération des peuplements forestiers est une des contraintes les plus citées par les propriétaires et les gestionnaires de forêts. La consommation de fruits forestiers, des jeunes pousses, l'écorçage ou les frottis ont un impact important sur la forêt qui peine alors à se renouveler. Si diminuer les populations de grands animaux paraît complexe, il s'avère alors nécessaire d'augmenter la nourriture disponible. Pour cela, l'ONF a mis en place des « zones de pâturage » qui sont des espaces ouverts intra forestiers offrant de la nourriture aux cervidés. La gestion des lisières forestières peut également remplir ce rôle de nourrissage en favorisant à la fois des espèces de milieux ouverts, des espèces forestières et des espèces spécifiques des lisières (merisiers, érables, arbustes riches en baies). Des éclaircies régulières permettent de maintenir un tapis végétal et de favoriser le développement d'une flore herbacée.

Catherine GIOBELLINA

Administratrice de FNE Ile-de-France



1. Vallauri et Neyroumande, 2009

Concernant la biodiversité forestière sont représentées en pastilles en page de gauche : le renard mulotant, l'écureuil roux, la biche en silhouette, le pinson des arbres, le pic épeiche, la huppe faciée, le moyen duc, le crapaud commun, le lucane cerf-volant, les abeilles sauvages et le sylvain azuré.

PRÉSERVER LES BOISEMENTS ANCIENS LE CEN ÎLE-DE-FRANCE À L'ŒUVRE

Avec son programme de préservation des boisements naturels franciliens, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) d'Île-de-France est l'un des lauréats de l'appel à projet « Aux Arbres Citoyens » de France Télévision et France Nature environnement, dans la catégorie « Pérenniser la libre évolution de peuplements forestiers ».

..... Entretien avec son directeur, Christophe Parisot.

En quoi consiste le projet « préservation des boisements naturels franciliens » ?

Il consiste, d'une part, à améliorer la connaissance des sites forestiers appartenant au Conservatoire en réalisant des inventaires de la faune et de la fonge liée aux vieux bois et aux sols anciens, en recensant les chauves-souris, les oiseaux forestiers, les insectes saproxylophages, les champignons et la faune du sol, mais également en évaluant la quantité de bois mort du sol ou sur pied, le diamètre des arbres, les essences présentes... D'autre part, à identifier, à l'échelle régionale, les boisements anciens. Ces termes ne désignent pas uniquement des boisements abritant des vieux arbres. En effet la gestion des forêts peut conduire à leur disparition. Il s'agit donc d'identifier aussi les boisements déjà présents sur les cartes d'état-major du milieu du XIX^e siècle qui cartographient des boisements alors existants et constitués, et de regarder leur existence aujourd'hui en vérifiant notamment s'il n'y a pas eu d'interruption du caractère boisé. Pour cela, nous consultons les photographies aériennes anciennes de 1949.

Pourquoi rechercher des boisements sans vieux arbres et donc avec une biodiversité qui peut être altérée ?

Parce que ces boisements ont vu leur sol peu modifié durant de longues périodes et, par conséquent, abritent une faune du sol préservée mais également un stock de carbone important qu'il convient de ne pas relarguer. Bien évidemment, un changement trop important de l'état boisé, par exemple par la conversion en peupleraie ou en plantation résineuse, déclassera les boisements recensés.

Sur quoi va déboucher ce travail de recensement des « boisements anciens » ?

Une fois ce travail de repérage et ce découpage réalisés, il s'agira de contacter les propriétaires ainsi que les notaires afin, soit de pouvoir acquérir de nouvelles parcelles de forêts anciennes, soit de proposer un partenariat sous différentes formes et notamment les obligations réelles environnementales (ORE) : respect des sols en place et, si possible, mise en place d'îlots de vieillissement (augmentation de l'âge d'exploitabilité) ou mieux encore, d'îlots de sénescence (l'îlot est laissé en libre évolution jusqu'à son dépérissement) au sein du boisement.

Les parcelles acquises par le Conservatoire seront vouées à la libre évolution sauf en bordure de chemins, routes, habitations ou autres nécessitant une mise en sécurité, et ce, afin de contribuer à constituer en Île-de-France, à terme, une trame de vieux bois, et, lorsqu'ils répondent aux critères, de les rattacher au réseau Sylvae porté par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Depuis 1988, le Conservatoire d'espaces naturels d'Île-de-France (anciennement Pro Natura IdF) préserve les espaces naturels franciliens à travers des actions de protection, gestion, connaissance, valorisation et accompagnement.

 **Propos recueillis par Jane BUISSON**
Secrétaire générale de FNE Île-de-France

Les grandes lignes du projet

- Réaliser un état des lieux de la biodiversité et de la naturalité des parcelles boisées propriétés du CEN Île-de-France
- Acquérir de nouvelles parcelles boisées et/ou contractualiser des ORE avec des propriétaires privés en Île-de-France
- Améliorer l'appropriation des enjeux liés aux milieux boisés par la population

CARTOVÉGÉTATION : PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Dans le pays le plus bétonné d'Europe, l'Ile-de-France est la région la plus urbanisée et qui bétonne toujours le plus par rapport à sa superficie. La pression exercée par l'artificialisation des sols sur les écosystèmes est particulièrement importante et constitue la première cause du déclin de la biodiversité. C'est pour cela que nous demandons le zéro artificialisation brute (ZAB). Dans l'attente de sa mise en place, l'association développe le projet Cartovégétation. Celui-ci donne des solutions pour un aménagement du territoire qui lutte contre l'effondrement de la biodiversité et s'adapte au changement climatique.

L'urbanisation grignote les forêts franciliennes au fil des années, d'une part, elle les découpe en une multitude d'espaces isolés et, d'autre part, elle réduit leur surface. Ce double effet, comparable à la transformation d'un continent en archipel d'îles, est très néfaste pour les habitats écologiques et les déplacements des espèces. En effet, celles-ci utilisent habituellement plusieurs espaces lors de leur cycle, que ce soit pour leur alimentation, leur repos ou pour leur reproduction. Leurs déplacements entre les réservoirs de biodiversité, appelés corridors, sont aussi vitaux pour la dispersion des espèces (recherche de partenaire, de nouveaux territoires, etc.).

L'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient sont appelés réseaux écologiques, on parle également de trame verte pour les espaces naturels et semi-naturels terrestres. Lorsque ces réseaux sont fragmentés, les espèces ne peuvent plus réaliser leur cycle de vie ou se disperser. L'augmentation

de la fragmentation conduit donc à une baisse des effectifs des populations et de leur diversité. Les individus ont plus de mal à se reproduire ce qui entraîne une dégénérescence génétique. En conséquence, les forêts sont de moins en moins résistantes aux risques et ont de plus en plus de mal à s'en remettre (résilience).

Il est donc primordial de veiller à la connectivité des espaces boisés franciliens pour maintenir la diversité, les flux d'individus et de gènes, le déplacement des populations et des individus. Ainsi FNE IDF, sous l'impulsion d'Environnement 92 et de Sud Environnement, développe le projet Cartovégétation. En s'appuyant sur les données écologiques de certaines espèces représentatives (Pipistrelle commune, Hérisson d'Europe, Mésange charbonnière, Mytil, etc.), elle modélise très précisément les réseaux écologiques par types d'espèces, par exemple les petits mammifères à faible capacité de dispersion.

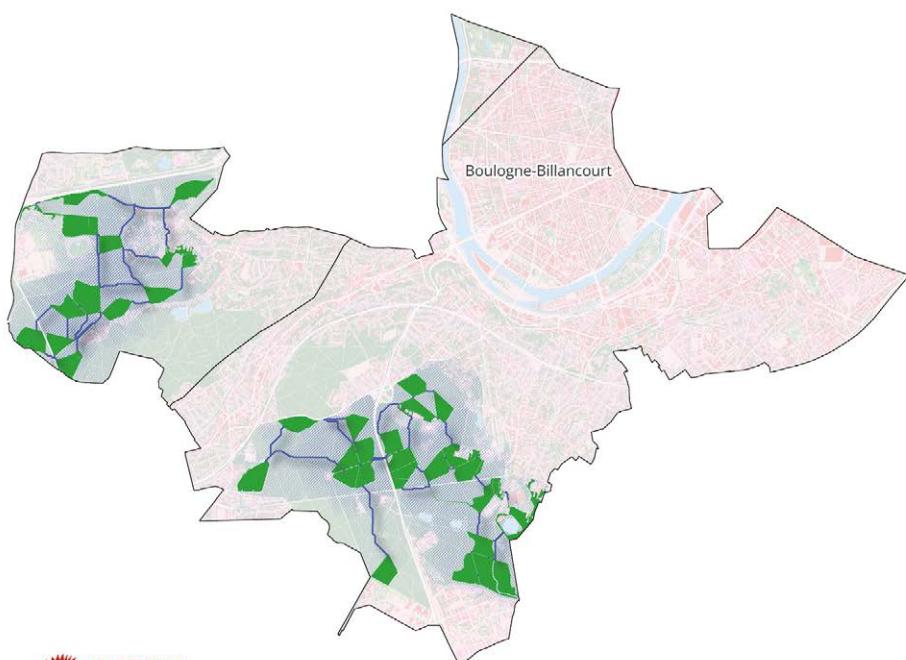
Ces données permettent d'identifier aussi les zones à forts enjeux : les espaces existants qui sont les plus importants et qu'il faut protéger ainsi que les espaces à restaurer pour améliorer la connectivité des espaces. Des diagnostics plus précis intégrant d'autres données (présence d'espèces, protections environnementales et urbanistiques, zones à construire, etc.) sont aussi réalisés pour compléter l'analyse. Ces cartes sont un nouveau support pour orienter l'aménagement et construire les territoires de demain. Les résultats sont librement accessibles sur la plateforme Cartovégétation (<http://bit.ly/cartovegetation>).



Antoine LE MANCHEC

Chargé de projets à FNE Ile-de-France

Continuités écologiques des espèces terrestres à forte capacité de dispersion



Grand Paris Seine Ouest (92)

Modélisation du réseau écologiques des espèces terrestres des milieux boisés à forte capacité de dispersion. Par exemple le renard.



Légende

- Modélisation des continuités
 - Habitat
 - Chemin probable
 - Aire de déplacement potentielle
 - Composantes de fragmentation

Fonds de carte

- Eau
- Espaces herbacés
- Espaces arborés
- Bâtiments (hauteur < 12m)
- Bâtiments (hauteur > 12m)
- Voiries
- Autres espaces artificialisés

PANORAMA DE LA GESTION DE LA FORêt FRANCILIENNE

Le Code forestier

Les forêts, bois et arbres sont reconnus d'intérêt général.

La politique forestière relève de la compétence de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales.

Le Code forestier cadre les principes d'une gestion « durable et multifonctionnelle » des forêts pour « leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leurs fonctions écologiques, économiques et sociales ».

Les Programmes de l'État de la forêt et du bois

Au niveau national : le Programme national de la forêt et du bois 2016-2026 précise les orientations de la politique forestière en forêt publique et privée et ses objectifs économiques, environnementaux et sociaux (Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 - décret du 8 février 2017).

Au niveau régional : le Programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 d'Île-de-France (arrêté le 21 janvier 2020) cadre la politique forestière régionale :

- gestion dynamique, durable et multifonctionnelle dans un contexte de changement climatique,
 - compétitivité et emploi de la filière bois,
 - soutien aux dynamiques territoriales,
 - réponse aux attentes sociétales en matière de nature, de paysage et d'accueil du public,
 - communication sur la gestion forestière, la biodiversité, la filière forêt-bois et ses métiers.

La Directive régionale d'aménagement pour les forêts domaniales et le Schéma régional d'aménagement pour les forêts des collectivités sont le cadre de référence de leur gestion durable.

Zoom sur les forêts publiques

Elles relèvent du régime forestier.

- les forêts domaniales gérées par l'Office national des forêts (ONF)

Missions : produire du bois, préserver l'environnement, accueillir le public et prévenir les risques naturels.

Gestion : futuaires irrégulières, structures de concertation informelles sur le territoire (comité de forêt, comité de massif, charte forestière de territoire).

- les forêts régionales gérées par Île-de-France Nature pour le compte de la Région.

Missions : accueillir le public, préserver la biodiversité, renouveler les peuplements.

Gestion : sylviculture à couvert continu, intervention arbre par arbre, régénération naturelle privilégiée.

- les forêts **communales** gérées par l'ONF (convention 2022-2025 entre la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF).



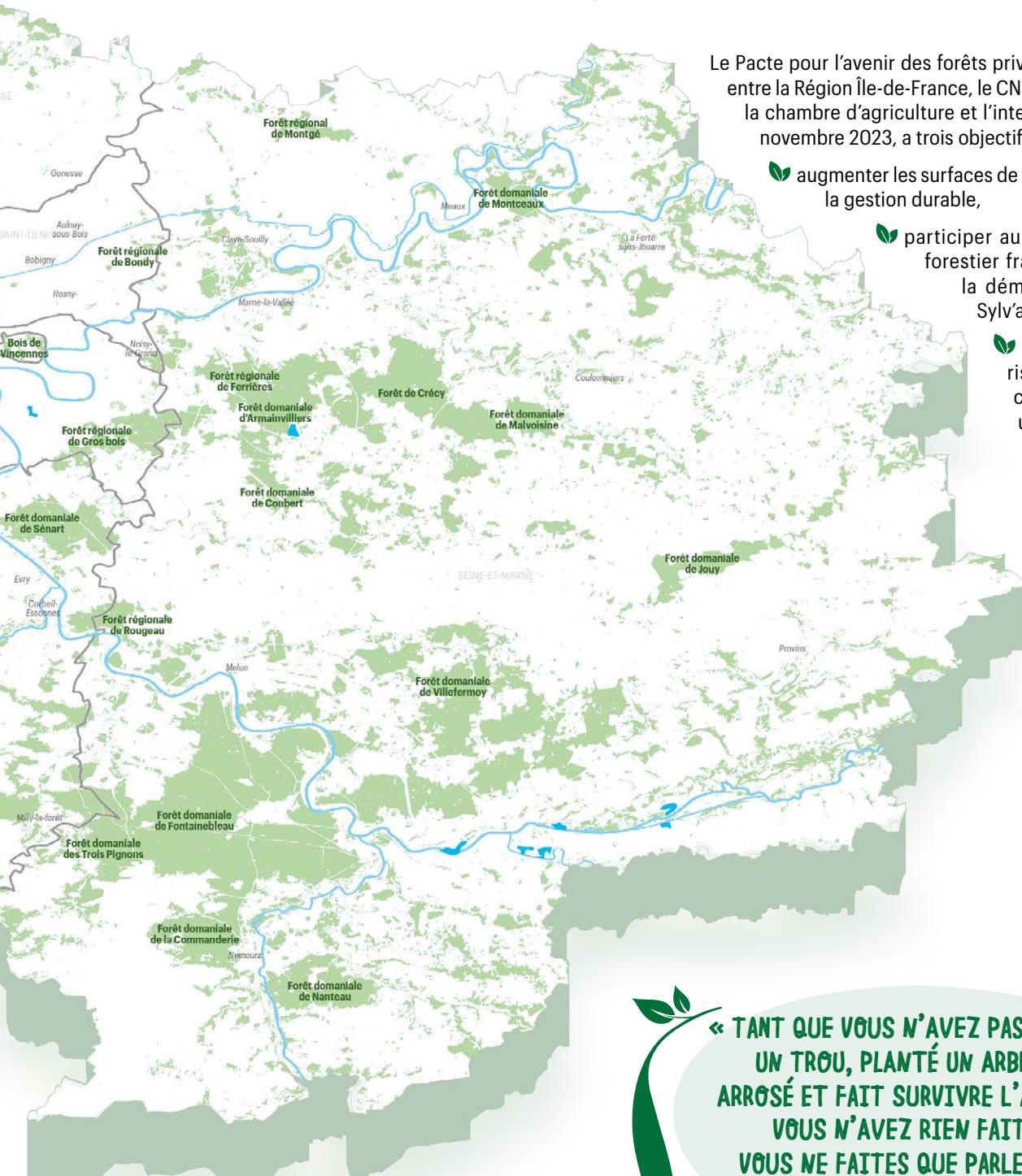
Zoom sur les forêts privées

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) délégation Île-de-France/Centre-Val de Loire est l'organisme responsable pour agréer un document de gestion en forêt privée : plan simple de gestion, code de bonne pratique sylvicole ou règlement type de gestion. Il se réfère pour cela au Schéma régional de gestion sylvicole défini par le Code forestier et précise, notamment, les méthodes de gestion préconisées. Signé le 4 décembre 2023, il comporte des avancées en matière de libre évolution, d'équilibre sylvo-cynégétique, de choix d'essences, de coupes rases et d'itinéraires techniques.

L'implication de la Région Île-de-France pour l'avenir des forêts franciliennes

Les quatre axes de la stratégie régionale à l'horizon 2030 pour la forêt et le bois (SRFB votée le 20 septembre 2023) :

- 树叶 fédérer les acteurs forestiers et la société civile face aux dérèglements climatiques,
- 树叶 développer les entreprises de la filière,
- 树叶 développer emplois et compétences,
- 树叶 constituer un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.



Le Pacte pour l'avenir des forêts privées franciliennes, signé entre la Région Île-de-France, le CNPF, le syndicat Fransylva, la chambre d'agriculture et l'interprofession Fibois le 30 novembre 2023, a trois objectifs :

- 树叶 augmenter les surfaces de forêts privées pratiquant la gestion durable,
- 树叶 participer au déploiement du fonds forestier francilien (contribution à la démarche de l'association Sylv'acces),
- 树叶 prévenir et traiter les risques (incendie) et les conflits avec riverains et usagers.

« TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS CREUSÉ
UN TROU, PLANTÉ UN ARBRE,
ARROSÉ ET FAIT SURVIVRE L'ARBRE,
VOUS N'AVEZ RIEN FAIT.
VOUS NE FAITES QUE PARLER. »

Wangari Maathai, la femme qui plantait des arbres,
prix Nobel de la Paix 2004

UN MODÈLE DE GESTION SYLVICOLE FONDÉ SUR LA NATURE

Benoit Méheux, ingénieur forestier chez Pro Silva France, nous présente une méthode de gestion sylvicole permettant de produire du bois et de veiller à la survie des peuplements face aux différentes menaces.

Quels sont les objectifs de la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) et comment propose-t-elle d'y parvenir ?

La notion de SMCC est définie par le programme européen ASKAFOR, dont le but est de rassembler des pratiques sylvicoles proches (futaie irrégulière, futaie jardinée...) autour d'une notion facilement accessible. Toutes ces pratiques partagent des objectifs communs : elles se fondent sur des dynamiques naturelles, recherchent la réalisation de l'ensemble des services écosystémiques (production, support, régulation et socioculturels), une production de gros bois de qualité et s'assurent de maîtriser les investissements. L'objectif est donc de faire le mieux possible avec le moins possible en s'appuyant sur une forêt résiliente, c'est-à-dire capable de supporter des risques (le changement climatique, les tempêtes, les insectes, etc.).

Les principes de gestion découlent de ces objectifs, les plus emblématiques sont le mélange d'essences et la permanence d'un couvert forestier (bien qu'on puisse accepter de petites trouées). Le référentiel décrit aussi plusieurs principes associés aux dynamiques naturelles, à la conservation des structures associées à la fonctionnalité de l'écosystème forestier (bois mort, arbres habitat), au respect des sols et des peuplements, au contrôle des coupes ainsi qu'à la mise en valeur des arbres intéressants d'un point de vue paysager. Cette sylviculture permet donc de donner aux gestionnaires la capacité de répondre à différents enjeux.

Comment peut-on distinguer la SMCC d'une sylviculture régulière ?

Dans la sylviculture régulière, la parcelle a beaucoup de poids dans les décisions sylvicoles. Par exemple, si on choisit d'enlever du taillis pour préparer une régénération, on va le faire sur l'ensemble de la parcelle. En revanche, la sylviculture irrégulière est une sylviculture d'arbre. Chaque situation mérite un type d'intervention différent : récolter un gros bois, aider une jeune tige, désigner un arbre habitat, travailler un peu le taillis, etc.

Du point de vue d'un observateur, on peut aussi distinguer ces sylvicultures en fonction des conséquences paysagères. Dans la futaie régulière, la coupe définitive ou la coupe rase sont instituées en tant que système de gestion. Dans la futaie irrégulière, il n'y en a plus besoin, hormis dans le cadre sanitaire.

En quoi la SMCC peut-elle répondre aux enjeux de transition ?

À mon sens, la SMCC permet de satisfaire pleinement plusieurs exigences à une échelle très fine. C'est-à-dire assurer la stabilité de l'écosystème, produire du bois de qualité, stocker du carbone, accueillir du public, etc. sans sacrifier l'un de ces aspects.

En SMCC, on peut favoriser une grande diversité d'espèces, d'ambiances, de luminosité, etc. et orienter petit à petit les dynamiques naturelles. Cette souplesse est un avantage majeur. Par exemple, on peut planter quelques chênes pubescents sans avoir besoin de faire un pari pour les cent prochaines années à l'échelle d'une parcelle entière. Plus tard, on peut contrôler les résultats et réévaluer la stratégie en fonction des nouvelles connaissances.

Cette souplesse permet de produire du bois en affectant le moins possible les autres services écosystémiques et en maîtrisant les risques et les investissements. C'est pour cela que la SMCC peut être pertinente, au moins autant voire plus que les autres méthodes, notamment dans un contexte de changement climatique.

Propos recueillis par Antoine LE MANCHEC
Chargé de projets à FNE Ile-de-France



©Benoit Meheux

VERS UN MANIFESTE

« POUR DES FORÊTS VIVANTES EN ÎLE-DE-FRANCE »

Nous avons souhaité réaliser un manifeste à la suite des rencontres « Pour la survie des forêts franciliennes » qui se sont tenues le 8 juin 2023 à l'Académie du climat, à Paris, et dont les actes sont téléchargeables sur le site de FNE Ile-de-France. Le texte a été préparé avec le groupe de travail agriculture et forêt et avec les avis des intervenants des rencontres. Quelques points de désaccord doivent encore être précisés. Voici le texte sur lequel nous souhaitons travailler ensemble dès les premières semaines de 2024. L'objectif est de composer une vision commune pour des forêts vivantes sur le long terme.

Le dernier rapport du GIEC, la récente contribution de l'académie des Sciences, la note d'analyse 2023 de France Stratégie, le dernier inventaire forestier national et différentes rencontres organisées en 2023 par les acteurs de la filière et les associations ont mis les forêts au cœur de l'actualité.

Les écosystèmes forestiers supportent de nombreuses pressions : aléas climatiques, prélèvements, incendies, pollutions, maladies, etc. Le changement climatique accentue les catastrophes naturelles (tempêtes, sécheresse et incendies) qui menacent fortement le maintien des écosystèmes forestiers et avec lui les bénéfices indispensables dont nous profitons.

En Île-de-France, la protection des forêts apparaît particulièrement cruciale dans une région qui catalyse les activités humaines et où l'urbanisation et la fréquentation des forêts sont particulièrement fortes. L'ensemble de ces pressions met en danger l'avenir de cet écosystème vital pour les Franciliens et les Franciliennes.

L'Etat, le conseil régional, l'ONF, les propriétaires privés, les gestionnaires, les acteurs de la filière, les usagers des forêts et les associations ont une responsabilité essentielle. Leur capacité à collaborer est la clé de la réussite de la transformation écologique de la région.

C'est la raison pour laquelle FNE Île-de-France propose aux différents acteurs de porter ensemble ce projet de manifeste.

Conscients de l'urgence d'agir, voici quelques constats sur l'état des forêts franciliennes.

- *Les forêts franciliennes couvrent près d'un quart du territoire régional et abritent une biodiversité indispensable au maintien des écosystèmes, à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, et au développement des activités humaines.*
- *Le morcellement foncier de la forêt francilienne constitue un handicap majeur pour la mise en place urgente d'une gestion garantissant la stabilité et la fonctionnalité des écosystèmes. 148 000 propriétaires privés détiennent 64 % de la forêt francilienne ; 87 % d'entre eux ont des parcelles de moins de 4 ha. Seuls les bois de plus de 20 ha sont soumis à l'obligation de mettre en place un plan simple de gestion, ce qui représente un tiers de la surface des forêts privées.*
- *La composition de la forêt en Île-de-France, comme en France, est peu diversifiée, ce qui limite sa capacité à résister aux perturbations. Elle est, en revanche, constituée à 94 % de feuillus (dont 47 % de chêne, 18 % de châtaignier et 10 % de peuplier) une part beaucoup plus importante que dans le reste de la France (65 %).*
- *La dégradation des peuplements forestiers croît de manière inquiétante et les services écosystémiques rendus par les forêts (refuge pour la biodiversité, production de biomasse, captation du carbone, etc.) déclinent fortement. Sont préoccupantes la mortalité des chênes, majoritaires en Île-de-France, les maladies des frênes et des châtaigniers.*



- ➊ *Les pressions sont multiples et rendent les forêts très vulnérables* : pression foncière intense liée à l'étalement urbain et à l'artificialisation des sols, perte de biodiversité, effets croissants du changement climatique et, notamment, de la sécheresse, développement des maladies et parasites, prélèvements, surfréquentation par les **12 millions** de Franciliens, en particulier sur les forêts périurbaines. C'est surtout cet effet « cocktail » qui est dévastateur et souvent sous-estimé par les études et scénarios actuels.
- ➋ *La production biologique des forêts baisse depuis une dizaine d'années* et l'accroissement net a récemment diminué de **20%**. Cette baisse s'explique par une augmentation de la mortalité et des prélèvements. L'augmentation des prélèvements est d'ailleurs liée au nombre croissant de peuplements en mauvaise santé qui sont coupés avant de ne plus pouvoir être utilisés. Toutefois, l'Île-de-France semble, pour le moment, moins atteinte que les régions Hauts-de-France et Grand Est.
- ➌ *La protection des sols, de la biodiversité et la séquestration du carbone en forêt dépendent de la gestion forestière*. Certaines pratiques comme les coupes rases ont des effets très importants sur les écosystèmes. La mise en lumière d'une parcelle entraîne un déstockage de carbone par une accélération de la minéralisation de la matière organique. L'écosystème devient émetteur de CO₂ pendant quinze à vingt ans. Les coupes rases peuvent entraîner une diminution de la biodiversité et une dégradation des sols (risque d'érosion, exports de minéraux, tassemement, etc.). De bonnes pratiques permettent de limiter ces impacts : ne pas dessoucher, ne pas récolter d'arbres entiers, conserver des îlots à haute valeur environnementale, etc. Les deux strates racinaires et herbacées représentent **50%** de la masse de carbone de l'écosystème, les ouvrir au soleil par une coupe rase met en péril le futur forestier. À l'inverse, les coupes jardinatoires, plus légères et plus fréquentes, permettent le renouvellement et une évolution positive du peuplement.
- ➍ *La protection et la conservation de l'eau souterraine sont assurées par les forêts*. Elles assurent l'approvisionnement des sources situées en contrebas des pentes. La séparation des Eaux et Forêts a impacté l'équilibre économique de la gestion des forêts.
- ➎ *La gestion durable de la ressource bois doit permettre de contribuer à la décarbonation de nos activités*. Certaines utilisations de la ressource suscitent des débats, notamment certaines peupleraies exploitées pour la pâte à papier en cycle court et le bois énergie. Voici quelques données pour mieux cerner les enjeux. Environ **742 000 m³** de bois sont prélevés annuellement en Île-de-France dont **381 000 m³** sont vendus, la majorité (**63%**) en bois énergie, **30%** en bois d'œuvre et **7%** en bois d'industrie. L'autre moitié des prélèvements est utilisée comme bois de chauffage par les particuliers. Au total, **80%** de la biomasse forestière récoltée est brûlée. Les 130 chaufferies collectives à bois franciliennes brûlent annuellement au moins **1,4 million de m³** de bois dont une partie est importée de nos régions voisines ou de l'étranger. La combustion émet du CO₂, on considère que ces émissions sont compensées au cours du cycle de vie des forêts. La perte de fonctionnalité des forêts actuelle questionne cet équilibre. La combustion émet aussi des particules fines polluantes en majeure partie captées par les filtres des chaufferies collectives. Le chauffage résidentiel et ses installations vieillissantes sont majoritairement responsables des émissions de particules.
- ➏ *La faiblesse de la filière bois en Île-de-France accroît notre dépendance aux exportations et aux importations nuisant au développement de la construction bois*. La filière francilienne souffre d'une implantation locale lacunaire peu adaptée à la valorisation du gisement de feuillus. Elle ne dispose par exemple que de six petites scieries, transformant seulement 1% du bois d'œuvre, contre une soixantaine en 1975.
- ➐ *Des besoins en emploi et formation pour la gestion des forêts*. Pour préserver les écosystèmes, les moyens manquent pour former et soutenir les acteurs. Qu'il s'agisse des moyens humains et financiers de l'ONF, de ceux du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ou de ceux de la chambre régionale d'agriculture qui ne disposent respectivement que de trois postes et demi de technicien forestier pour les **148 000** propriétaires privés. Il en est de même pour les moyens alloués à la recherche, à la formation, à la gestion et à la valorisation des fonctions non rémunératrices de la forêt.
- ➑ *Les nombreux affichages sur la réglementation forestière et le contrôle des infractions en forêt publique* ont permis une amélioration des pratiques, mais les conflits d'usages sont encore nombreux.



Nous souhaitons mettre l'accent sur nos points de convergences pour proposer des solutions et les mettre en œuvre rapidement sur tout le territoire régional.

Parmi les priorités partagées par les différents acteurs, nous proposons de :

- ☛ développer l'information et la concertation en amont des décisions et généraliser les structures de concertation du type comités de forêts, comités de massifs, chartes forestières, etc. et diffuser les bonnes pratiques notamment de conseils aux propriétaires privés ;
- ☛ réduire l'*artificialisation des sols*, principale menace pour les écosystèmes et reconnecter entre elles les forêts fragmentées ;
- ☛ faire évoluer les pratiques en favorisant la sylviculture irrégulière, en particulier aux forêts privées encore peu converties. Cette gestion repose sur les dynamiques naturelles et des interventions ajustées aux évolutions des peuplements.
- ☛ développer le suivi écologique des peuplements et ajuster les prélevements en fonction des événements. Le suivi permet d'adapter la gestion à l'évolution des peuplements, notamment en cas d'aléas climatiques, et de prévoir les coupes en fonction ;
- ☛ pondérer les coupes en fonction des besoins et des impacts pour limiter les effets sur les écosystèmes. Favoriser les pratiques permettant de limiter les effets négatifs des coupes ;
- ☛ favoriser la diversité des peuplements et les zones protégées pour la biodiversité. Il faut pour cela développer les expérimentations, les zones en libre évolution, les îlots de vieillissement et les réserves biologiques. Lors des reboisements, la régénération naturelle doit être privilégiée et les espèces les plus résistantes au changement climatique sélectionnées en tenant compte du contexte local (sol, climat, eau, potentielles maladies...). Par ailleurs, la migration assistée d'espèces européennes doit être réalisée de manière progressive pour maîtriser les risques ;
- ☛ rationaliser les prélevements et valoriser le bois en suivant la hiérarchie suivante : bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie. Ce dernier pouvant être issu de la production des deux précédents. Le dispositif ENR'Choix permet de guider les porteurs de projet dans leur choix et place le bois-énergie derrière d'autres sources d'énergie prioritaires, permettant de sanctuariser l'utilisation de la biomasse ;
- ☛ redynamiser la filière en développant la valorisation des feuillus, majoritaires dans la région, et soutenir les industries de première et seconde transformation.



D'autres pistes peuvent être explorées, mais il reste des points de désaccord à travailler ensemble

- ☛ Traiter davantage la question de la fragmentation des écosystèmes forestiers et de l'*artificialisation des sols* dans les documents de planification. Le changement de destination des sols est la principale cause de l'affondrement de la biodiversité. Le rythme de réduction de l'*artificialisation* et la prise en compte des continuités écologiques sont des leviers qui peuvent être mobilisés de manière plus importante.
- ☛ Généraliser la sylviculture mélangée à couvert continu pourrait faciliter une gestion multifonctionnelle et une adaptation aux changements systémiques. Des réflexions sur la gestion doivent être menées, notamment dans les propriétés privées où la gestion est majoritairement en futaie régulière.
- ☛ Revoir les volumes prélevés. Une réflexion doit être menée pour revoir les objectifs en fonction des chiffres les plus récents sur l'évolution de l'accroissement des forêts.
- ☛ Limiter les coupes rases, en distinguant bien les coupes nécessaires pour des raisons sanitaires.
- ☛ Diversifier les peuplements permettrait d'accroître les capacités de résistance et de résilience des écosystèmes. En Île-de-France, atteindre cinq à dix espèces dominantes serait déjà un objectif intéressant vu le contexte pédoclimatique. Les zones de libre évolution, favoriseraient cette diversification.



- ➊ *Enrichir la gouvernance et la transparence sur la planification de la gestion forestière.* À la manière des exemples comme celui du collectif constitué autour de la forêt de Chantilly, il faut que l'ensemble des parties prenantes aient accès aux documents de gestion, participe à leur construction et intègre la gouvernance.
- ➋ *Mettre en place un dispositif de travail à la demande des associations qui défendent les forêts urbaines soumises à des atteintes croissantes liées à leur surfréquentation, aux prélèvements et aux effets du changement climatique.* Ces associations demandent la mise en place d'un statut adapté à la spécificité des forêts périurbaines.
- ➌ *Diminuer progressivement l'utilisation du bois énergie.* Le bois est une énergie à renouvellement lent peu compatible avec la vitesse actuelle du changement climatique qui risque de compromettre ce renouvellement.
- ➍ *Revenir à la gestion intégrée des eaux et des forêts pour avoir une gestion vivable de ces écosystèmes.*
- ➎ *Augmenter les moyens alloués à la gestion des forêts.* Les organismes comme le CRPF, l'ONF et la chambre d'agriculture doivent disposer de davantage de moyens. D'une part, pour informer, former et accompagner tous les gestionnaires et usagers pour faire évoluer les pratiques, notamment la concertation avec le public. D'autre part, pour que les prélèvements des forêts ne soient pas les seules sources de financement des forêts accueillant du public.
- ➏ *Renforcer fortement les critères d'éco-conditionnalité :* taux de subventionnement en fonction du nombre d'essences, de la longévité des peuplements, des prélèvements, etc. Mettre en place des paiements pour les services écosystémiques rendus. Toutes les études démontrent en effet une valeur cinq à dix fois supérieure que celle de la récolte.
- ➐ *Questionner le modèle économique de la gestion forestière.* Considérer que la forêt paie la forêt réduit son rôle à la seule production de bois, c'est un non-sens dans une logique de transformation écologique. Il faut sortir de cette logique de gestion durable car elle ne reflète pas l'idée que l'on se fait de la durabilité. Elle repose sur le principe de substituabilité des capitaux, scientifiquement inexact et véritable frein au maintien de toutes les fonctionnalités écologiques des forêts.

Conclusion

Chaque acteur développe ses actions propres, dans le rôle qui est le sien, mais **face à l'urgence il nous paraît indispensable de dégager une vision commune afin de coordonner stratégies et moyens sans masquer les points de divergences et les efforts à conduire pour les surmonter.**

Certes, la forêt s'épanouit sur le temps long, mais les risques systémiques évoluent sur un temps beaucoup plus rapide.

N'attendons pas que les forêts périssent pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à leur survie.



GESTION DE LA FORêt ESSONNIENNE



Forêt Sénart ©Archives SEE

L'Essonne présente les mêmes spécificités que les autres départements de la grande couronne : une zone fortement urbanisée au nord et une zone rurale qui se fait grignoter par l'urbanisation au sud. Pourtant deux des plus importants massifs forestiers du département se trouvent au nord, Sénart et la forêt de Verrières. Ces deux forêts sont sans doute les plus fréquentées par le public. Viennent ensuite les forêts départementales des Grands Avaux, de Roche Turpin et les forêts communales comme celle de Gif-sur-Yvette.

Ce succès auprès des visiteurs ne va pas sans contradictions : comment répondre à la demande sociale sans négliger les autres fonctions que sont la protection de l'environnement et l'exploitation du bois inhérent à la production biologique. Car, en effet, peut-on accueillir le public si l'on ne prend pas soin d'assurer la sécurité, tout en éclaircissant les paysages. Doit-on compter sur les recettes financières des forêts des autres régions pour assurer les infrastructures permettant au public de profiter de forêts de l'Essonne ou encore pour réaliser les travaux nécessaires au maintien de la biodiversité qui explose dès que l'on ouvre les peuplements ou que l'on restaure des zones ouvertes telle que des landes ou des prairies.

Le sud du département, outre les forêts domaniales de Dourdan et une partie de la forêt des Trois Pignons, est dominé par des forêts privées, principalement concentrées dans les vallées creusées par les cours d'eau (Essonne, Juine, Remarde,...). Elles sont pour la plupart, comme partout, non gérées car appartenant à une multitude de propriétaires possédant moins de 4 hectares. Elles ont conquis des sols délaissés car improches à l'agriculture, des terrains escarpés sur lesquels se trouvent de nombreux blocs de grès sur des sables de Fontainebleau (structure géologique à dominante sableuse). On y trouve assez souvent d'anciennes

carrières de sable ou de grès. Il est intéressant de noter alors la présence d'une flore et d'une faune particulière, typique de ces sols pauvres par endroit, humides ailleurs, et laissés en libre évolution.

Un tiers de ces forêts privées sont toutefois gérées dans le but de produire du bois de qualité (bois d'œuvre, bois d'industrie) ou du bois de chauffage en autoconsommation ou vendu.

Comme dans toutes les forêts d'Ile-de-France, les essences rencontrées sont principalement le chêne sessile ou pédonculé, majoritaires en forêt domaniale, et le châtaignier, prépondérant en forêt privée. Dans les forêts gérées les mélanges d'essences se généralisent : on y trouve alors du merisier, du robinier, du frêne, du chêne pubescent, des résineux, etc. Je pourrais citer toute la flore forestière.

Depuis dix ans, les forêts domaniales sont gérées de manière à convertir les futaies régulières et les taillis-sous-futaie en futaie irrégulière dans lesquelles il y aura des arbres de tous âges et de tous diamètres dans toutes les parcelles. Cette conversion va au rythme de la forêt, le résultat n'est pas encore visible pour les non-initiés. De plus, cette structure nécessite plus de lumière au sol afin de favoriser la venue de semis qui seront à leur tour les arbres « centenaires » pour les générations futures. D'où des coupes plus importantes dans un premier temps (une quinzaine d'années) qui peuvent choquer le public et certaines associations.

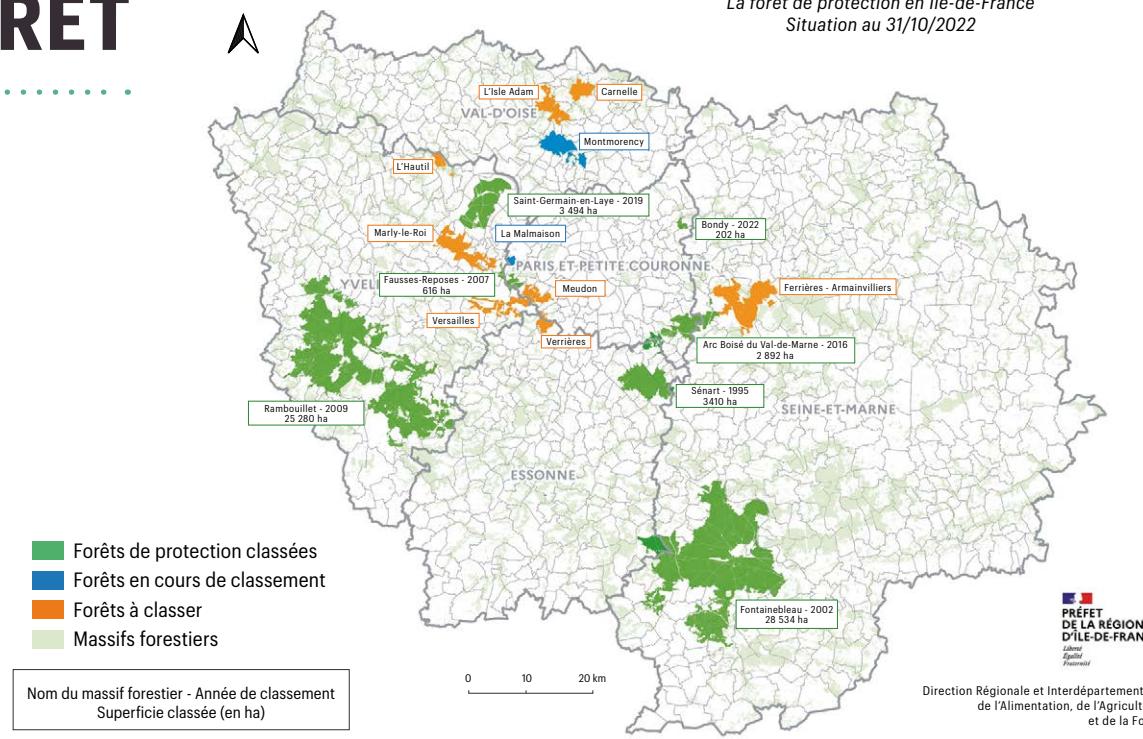
La forêt a toujours changé de visage parfois imperceptiblement, parfois brutalement, mais, en Essonne, elle est toujours là.

Luc BARET
Soisy-Etiolles Environnement



FORÊTS DE PROTECTION L'ARBRE QUI CACHE LA FORêt

La forêt de protection en île-de-France
Situation au 31/10/2022



Le statut de « forêt de protection » interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements. Introduit en 1922, il demeure aujourd'hui l'outil juridique le plus efficace pour protéger les forêts publiques comme privées et fait figure d'arbre qui cache la forêt en matière de protection foncière des massifs forestiers. À l'aube de son centenaire, ce statut est pourtant confronté à une dynamique d'expansion contrariée et au vent de simplification qui tend à geler, de cime en cime, les instruments de protection de la nature.

De la lenteur de classement au dynamisme du déclassement

Les forêts de protection couvrent aujourd'hui 154 000 ha de massifs boisés métropolitains, dont **64 428 hectares en Île-de-France**, ce qui en fait la région la mieux dotée de France. Derrière ce chiffre, la situation des massifs concernés paraît moins reluisante, au regard de la pression foncière comme des activités extractives qui y sont exploitées. La procédure de classement est, en effet, longue et sinuueuse, le préfet recueillant au préalable l'avis des maires et propriétaires sous une forme qui tend vers la négociation. Entre la reconnaissance de bois et forêts à « classer » et le classement stricto sensu, peuvent se dérouler des décennies au cours desquelles les périmètres sont contestés et généralement réduits, principalement au profit de l'extension urbaine. C'est le cas de la forêt de Bondy qui a été classée en 2022, alors que sa superficie a diminué significativement ces dix dernières années. Protéger dans le temps long donc, certes, mais sans se hâter.

Parmi les sept forêts franciliennes « à classer », on peut citer l'exemple de la forêt de Meudon, dont le classement est dit « prioritaire » depuis 2006, mais a été coupée depuis par la nationale 118 et les trams T6 puis T10. Plus avancé, le classement de la forêt de Montmorency a fait l'objet d'une enquête publique en 2022 à l'issue d'un processus

long et périlleux. Heureuses de voir ce projet sur le point d'aboutir, les associations ont cependant regretté un périmètre de classement fortement morcelé et discontinu, dont ont été exclus de nombreux espaces boisés classés et corridors de biodiversité. Cela donne le sentiment que les forêts de protection ne naissent que de victoires à la Pyrrhus et qu'un projet de classement fait peser sur une forêt le risque d'une anticipation moins-disante de la part des élus du territoire.

Gypse et dérogations opportunistes

Si la procédure n'est pas une sinécure, le classement n'aboutit pas davantage à une sanctuarisation des forêts classées. En premier lieu, le classement n'emporte pas de conséquence sur le type de gestion sylvicole employé, ce qui limite la portée du statut en matière de biodiversité. Par ailleurs, une forêt de protection n'est jamais à l'abri d'un déclassement partiel, au gré des enjeux économiques du territoire. C'est le cas de la forêt de Fontainebleau, qui a vécu en 2017 sa cinquième enquête publique complémentaire, aboutissant à un déclassement partiel.

Enfin, les exceptions au principe de protection contenues dans le Code forestier se multiplient et fragilisent le statut. Un décret de 2018 a introduit la possibilité d'y mener des travaux de recherche et d'exploitation souterraine de gisements de gypse. Le bassin parisien concentrant 70 % des ressources françaises de gypse, ce dernier y est extrait dans trois forêts classées. Au printemps dernier, le gouvernement a soumis à consultation un projet de décret prévoyant de nouvelles exceptions au principe de protection tout en simplifiant la procédure de déclassement, qui ne passera plus par un décret en Conseil d'État. C'est donc à l'heure où la forêt de protection nécessite un renforcement structurel que l'urgence profite à son allégement.

Maxime COLIN

Juriste à FNE Île-de-France



MENACES SUR LES FORÊTS

Rosa Bonheur -
La mare aux fées
à Fontainebleau



TROIS DANGERS

L'élévation de la température de l'atmosphère qui entraîne une sécheresse des sols et une forte évapotranspiration des végétaux, les attaques des arbres par les insectes xylophages (scolytes, phylloxera du chêne, cochenille du hêtre, guêpes à galles) et les champignons (encre du châtaignier, chalarose du frêne, armillaire, polypore marginé, charançon du hêtre), mais aussi des prélevements de bois importants, surtout dans les forêts domaniales où ils approchent la croissance annuelle pour certaines forêts urbaines.

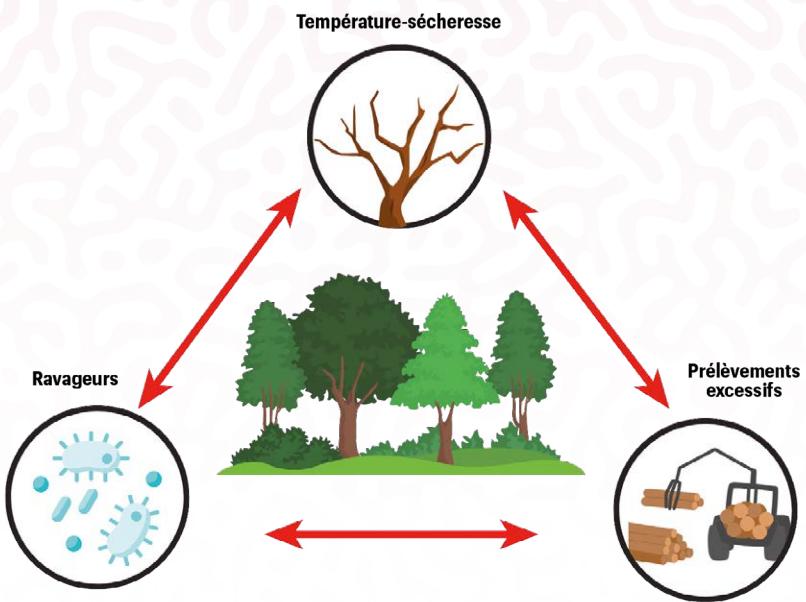
Les forêts privées trop morcelées et mal gérées sont épargnées des forts prélevements.

À côté de ces menaces principales, la très grande fréquentation des forêts par nos concitoyens tend à compacter les sols et à réduire la pénétration de l'eau quand ce n'est pas l'extension d'aires de jeux pour des cyclistes qui prennent les allées forestières pour des pistes de trial.

Enfin, quelques grands animaux comme les cervidés et les sangliers se nourrissent des jeunes plants pour les premiers ou défoncent les sols avec leurs groins pour y trouver vers et insectes à consommer pour les seconds.

« LES FORÊTS PRÉCÈDENT LES HOMMES,
LES DÉSERTS LES SUIVENT. »

Citation apocryphe de François René de Chateaubriand



LES FORÊTS ET LES SÉCHERESSES EN ÎLE-DE-FRANCE

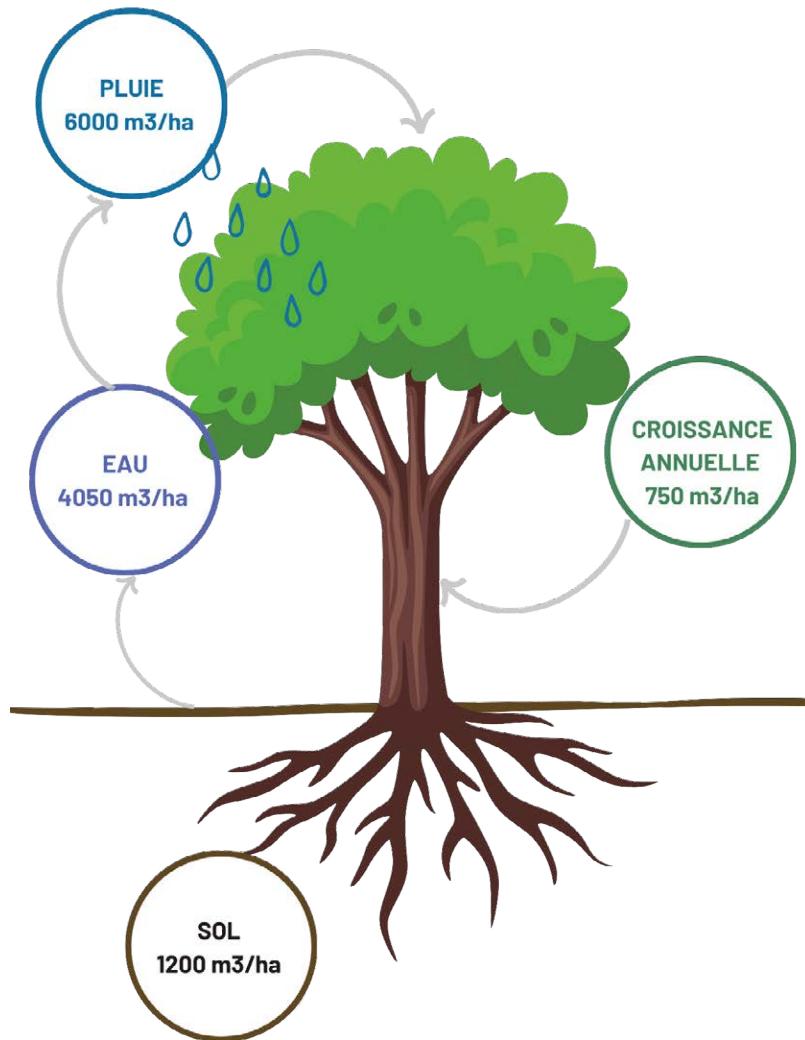
La baisse des précipitations en France et les canicules à répétition ces dernières années touchent dangereusement les forêts hexagonales. Les forêts comme tous les végétaux ont besoin d'eau pour se développer et participent activement au cycle de l'eau sur la planète. Lorsque la température de l'atmosphère monte fortement, les arbres limitent l'évapotranspiration et leur métabolisme est arrêté à partir de 47°C.

Paradoxalement, la planète Terre ne manque pas d'eau. L'eau couvre 72 % de sa surface et son volume représente environ 1 400 km³. Cette masse d'eau reste constante et n'évolue pas depuis au moins 3 milliards d'années, restant comprise dans un cycle d'échange entre la surface terrestre (509 millions km²) et l'atmosphère. Toutefois, le réchauffement climatique qui se développe lentement depuis 1850 et s'accélère depuis quelques années modifie la répartition des échanges d'eau entre la surface terrestre et l'atmosphère. Rappelons que la vapeur d'eau représente 80 % de l'effet de serre.

Le cycle de l'eau dans la forêt (données ONF)

Comme nous l'avons décrit dans *Liaison* 198, en 2022, l'eau est indispensable à la vie et impliquée dans tous les mécanismes cellulaires des arbres (métabolisme, croissance, transports des nutriments...). Elle décrit un cycle annuel de l'atmosphère à la forêt, passant par les feuilles qui en absorbent une fraction puis glisse jusqu'au sol où elle irrigue toute la végétation jusqu'aux racines, ce qui permet de retarder fortement son départ soit par évaporation, soit par percolation vers les sources sous la forêt. Les arbres puisent l'eau dans le sol par leur système racinaire et l'acheminent jusqu'aux feuilles d'où elle peut s'échapper via le système respiratoire qui ouvre ou ferme les pores ou stomates, c'est l'évapotranspiration. En période de végétation, près de 80 % des pluies annuelles retournent dans l'atmosphère sous forme de vapeur, par évaporation du sol et évapotranspiration des feuilles. La transpiration d'un peuplement forestier peut s'élever en moyenne à 20-40 m³ par hectare et par jour. Les feuillus ont une évapotranspiration similaire à celle des résineux au cours de la saison et parfois plus importante. La situation s'inverse dès la perte des feuilles, les résineux continuant à métaboliser plus ou moins vite en fonction de la température. En moyenne, 150 m³ d'eau sont transpirés pour 1 m³ de bois produit.

Les sols forestiers sont capables de modifier le cheminement des eaux, la partie supérieure des sols forestiers est formée de résidus organiques (feuilles, branches...) peu décomposés, mais aussi d'un très riche réseau de microchampignons. Cette couche d'humus, de champignons et de mousses possède une capacité de rétention d'eau importante. Outre cela, les racines vivantes constituent un réseau hydraulique important tout comme les cavités qui demeurent après le pourrissement des racines et forment un ensemble de galerie facilitant la circulation de l'eau dans le sol. Ainsi, une forêt peut ralentir et retenir jusqu'à 20 % de l'écoulement des eaux.



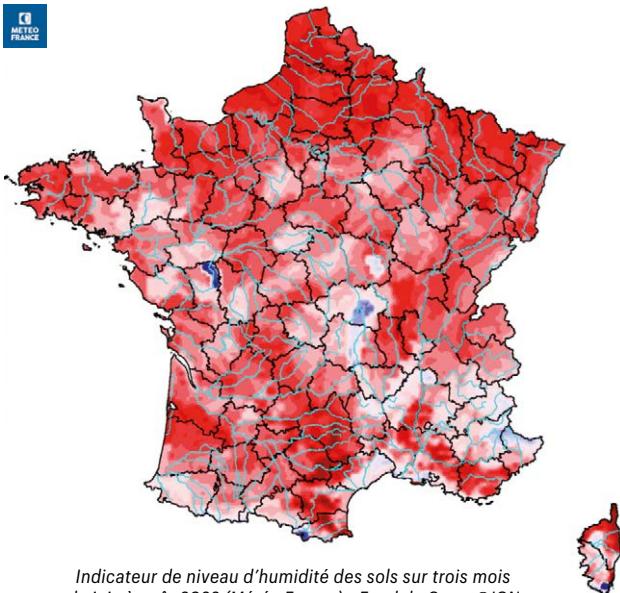
Cycle de l'eau en forêt

Les sécheresses en Ile-de-France en 2023

Selon Florence Habets (CNRS), on distingue trois types de sécheresse : la sécheresse météorologique provoquée par un manque de pluie, la sécheresse agricole causée par un manque d'eau dans le sol ce qui nuit à la végétation, la sécheresse hydrologique lorsque les lacs, cours d'eau et nappes souterraines ont des niveaux bas.

La pluviométrie

La pluviométrie annuelle moyenne francilienne depuis 1981 est de 640 mm avec un coefficient de variation de 11%, ce qui signifie qu'elle est très stable depuis quarante ans. La région est cependant une des moins arrosées de l'Hexagone. Néanmoins, il y a des mois, principalement en été, où les précipitations sont particulièrement faibles. La région ne semble pas, pour le temps présent, avoir une pluviométrie en forte chute.



Les sécheresses agronomiques

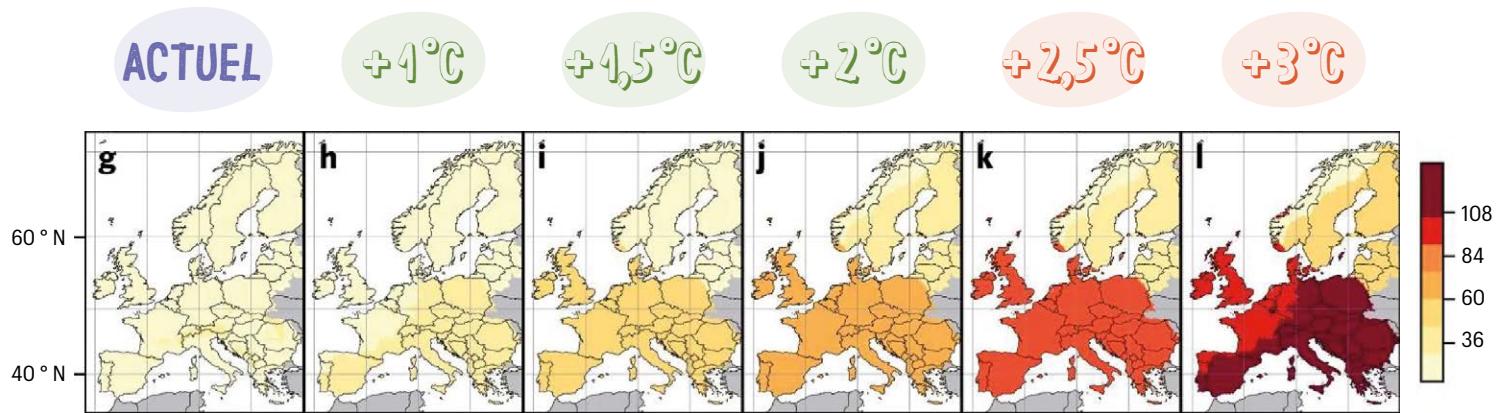
En revanche, la multiplication des épisodes de chaleur depuis 1981 est importante avec, en moyenne, 11,2 jours/an au-dessus de 30 °C et 49,2 jours/an entre 25 et 30 °C, les mois les plus chauds étant juillet et août (Météo France). Même si la pluviométrie ne varie pas trop, l'évaporation de l'eau des sols augmente avec la température de l'atmosphère. Ainsi, les cartes de Météo France indiquent une sécheresse agricole faible, mais persistante. Ces sécheresses sont appelées à se développer dans les années à venir avec la montée prévisible des températures de l'atmosphère.

Les sécheresses hydrologiques

Quant à la sécheresse hydrologique, les études du PIREN-SEINE montrent que les débits d'étiage baissent et que certaines nappes souterraines, comme celle de la Brie, ont fortement baissé. Le nombre de jours de sécheresse agricole et hydrologique a fortement augmenté depuis 1950.

Les sécheresses à venir

Les sécheresses vont s'amplifier fortement et toucher fortement agriculture et forêts. Si la courbe réelle actuellement de montée de température ne s'infléchit pas via la mise en place d'efforts très importants de tous nos pays émetteurs de gaz à effet de serre... la température moyenne de l'atmosphère sera à environ + 4 à + 5 °C en 2100, soit pour la France 2 à 3 degrés de plus. Les journées à + 40 °C et plus 50 °C seront très nombreuses... Or à + 47 °C au niveau des feuilles, le fonctionnement général s'arrête totalement, les arbres risquent de mourir en masse.



Que faire ?

Le programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 et le schéma régional de gestion sylvicole de juillet 2023 préconisent tous deux une forte augmentation des prélèvements de bois (80 % de la croissance annuelle) pour des usages de construction, mais surtout en tant que bois-énergie. Ces documents passent sous silence que le bois est une énergie renouvelable sur un temps très long, cinquante à cent ans, ce qui la rend incompatible avec la montée des températures de la planète. Du bois pour construire et/ou pour les applications industrielles, mais pas pour le chauffage ou produire de l'électricité.

La France, selon les experts du GIEC, de l'académie des Sciences et de France

Stratégie, des rapports Secten 2022 du CITEPA et de l'Institut géographique national et de la forêt 2023, va perdre son puits de carbone forestier à très court terme, déjà les forêts des Hauts-de-France et du Grand Est sont devenues émettrices de gaz carbonique, celles de Bourgogne-Franche-Comté voire Auvergne-Rhône Alpes sont à la limite de le faire.

Prélever 10 % de la forêt hexagonale, soit quatre ans de production, pour y planter des champs d'arbres en monoculture, comme le propose le futur Plan national de renouvellement, est une idée qui ne prend en compte aucune des données scientifiques actuellement disponibles. Il a été montré récemment que plus une forêt comprend d'espèces végétales différentes plus elle produit (Liang J et al

2016, Science 354). Planter des résineux dont la croissance est plus rapide que celle des feuillus, c'est oublier que les résineux sont très sensibles à la sécheresse et aux ravageurs. 70 % des plantules implantées par la coopérative Alliance Forêt-Bois meurt de sécheresse la première année. L'ONF expérimente depuis des années des plants d'arbres venant des pays chauds tels que le pin d'Alep, le pin laricio de Corse, le cèdre, le chêne vert de Californie... Ce sont ces essences en mélange dans la forêt jardinée qui doivent être utilisées. Il devient urgentissime que nos élus prennent conscience de la souffrance forestière et que, pour y remédier, ils fassent appel aux personnels les plus qualifiés, tels ceux de l'ONF qui sont des agents de l'État que ce dernier ignore royalement.



Michel RIOTTOT

Président d'honneur de FNE Ile-de-France

CONFLITS EN FORêt COUPES ET SURFRÉQUENTATION



Arbres coupés ©Jean-Pierre Moulin



Restauration d'une lande à callune et bruyère en exploitant les bouleaux qui l'avaient colonisée ©Luc Baret



VTT en forêt ©AdobeStock

Il y a coupes et coupes : Il y a les coupes qui passent inaperçues aux yeux de non professionnels

- Coupe de détourage autour d'un arbre dit d'avenir pour favoriser son développement. Celle-ci permet de conserver l'accès à la lumière indispensable pour une croissance régulière, optimale.
- Coupe d'amélioration qui permet de limiter la compétition vers la course à la lumière et celle pour l'accès à l'eau du sol. Le sylviculteur réalise une sélection d'arbres capables de devenir du bois d'œuvre utilisé pour la construction, la fabrication de meubles. Le bois coupé, lors de cette opération, est utilisable pour du bois d'industrie ou d'énergie. Il reste en place une forêt riche en biodiversité. Aujourd'hui, la sélection se fait en favorisant les essences capables de résister aux aléas climatiques. Une succession de coupes d'améliorations tous les cinq à huit ans permet de faire émerger une futaie irrégulière dite encore jardinée dans laquelle sont présents des arbres de tailles différentes et d'essence variées. C'est de cette manière que l'on maintient une forêt qui est un puits de carbone car la photosynthèse permet d'absorber une quantité de CO₂ supérieure à celle dégagée par la respiration de tous les êtres non chlorophylliens présents et par la fermentation des décomposeurs présents dans le sol.

Les coupes qui sont dites rases parce qu'elles impactent le paysage. On peut distinguer :

- les coupes définitives ou d'exploitation, par exemple pour une peupleraie parvenue à maturité,
- les coupes sanitaires malheureusement de plus en plus fréquentes. Elles permettent d'éradiquer certaines maladies et de passer à un nouvel itinéraire sylvicole ;
- les coupes de conversion dans le cas de futaies régulières pour laquelle tous les arbres de même âge sont dépréssants, cette conversion, plus adaptée aux conditions actuelles, est longue ; elle s'étalera sur des dizaines d'années. Un paysage riche d'écosystèmes variés, de biodiversité réapparaîtra lentement.

Une absence de coupe pour une forêt en libre évolution, c'est favoriser une biodiversité de décomposition très intéressante mais qui amène une absence de lumière au sol à cause de la chute des branches et des arbres vieillissants ainsi qu'une raréfaction et même une absence de la régénération naturelle.

Les conflits lors de la circulation du public en forêt

Ils sont souvent liés à un manque de communications et d'informations précises. Il a été observé que certains promeneurs ignorent dans quel type de forêt se déroule leur balade. Des lacunes en informations sont à combler par des panneaux apportant des renseignements qui préciseraient les faits suivants :

- La balade se déroule en forêt publique. Ce type de forêt a pour mission l'accueil du public, elle est aménagée pour cet accueil.
- La balade se déroule en forêt privée parcourue par des chemins publics ... La forêt privée n'a pas de mission d'accueil mais une tolérance qui permet de ramasser des fleurs, champignons, châtaignes (si le propriétaire ne s'y oppose pas) dans le respect du milieu naturel.
- L'interdiction de circuler en VTT et véhicule à moteur à travers bois. De plus en plus d'arrêts communaux limitent leur circulation sur les chemins.
- Des précisions sur les travaux forestiers expliquant leur nature et l'itinéraire sylvicole prévu pour une forêt pérenne dans le respect d'une gestion durable.

Aujourd'hui, il y a une demande forte de communications et de concertations. Il est à remarquer que des idées erronées circulent et rendent parfois le dialogue difficile entre promeneurs, associations et le gestionnaire de la forêt. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un patrimoine forestier d'intérêt commun que nous devons protéger des aléas climatiques qui nous menacent.

Danielle ALBERT

Présidente association Vivre au Val Saint-Germain



FONTAINEBLEAU UNE FORêt SOUS PRESSION

La richesse floristique et faunistique de la forêt de Fontainebleau est étroitement liée à la diversité des sols, des milieux et des reliefs. Mais le regain d'intérêt pour la fréquentation des espaces naturels et l'émergence de nouvelles formes d'activités récréatives augmentent la vulnérabilité de cet écosystème.

On parle de surfréquentation lorsque la pression des visiteurs, touristes ou usagers d'un milieu naturel est telle qu'elle dépasse la capacité du milieu à se régénérer.

Certaines activités, qui paraissent anodines à première vue, ne sont pas sans conséquences pour l'environnement. En effet, les passages répétés de milliers de promeneurs, cyclistes, cavaliers, quads peuvent occasionner de nombreuses dégradations sur le terrain : tassemement des sols, phénomènes d'érosion ; le sable qui compose les sols est transporté dans les vallons, entraînant la mise à nu des racines des arbres ou la chute de rochers. D'où l'importance de respecter les sentiers créés, aménagés et entretenus par les forestiers. Le massif est sillonné par plus de 300 km de sentiers balisés et environ 1 600 km de routes forestières.

Impacts anthropiques

La surfréquentation peut aussi, dans certain cas et à certaines périodes, compromettre la reproduction de certaines espèces sensibles au dérangement ou entraver la libre circulation de certaines espèces animales ou susceptibles d'être écrasées

comme les amphibiens lors des migrations pré et post-nuptiales, notamment sur les routes forestières ouvertes aux voitures.

Outre la dégradation du couvert végétal, d'autres impacts peuvent porter atteinte à certains milieux déjà fragiles ou menacer des espèces ou l'équilibre écologique du site :

- l'odeur humaine ou des chiens peut faire fuir certains animaux craignant l'homme
- le bruit et d'autres formes de dérangement de la faune comme les chiens non tenus en laisse
- l'abandon de déchets
- les feux générés par les cigarettes, actes involontaires ou de vandalisme
- la pression excessive de la cueillette, des prélèvements de bois, de fleurs, de mousses, de fruits...

Comment concilier préservation du milieu et fréquentation du public ?

À l'échelle de l'Ile-de-France se mettent progressivement en place des comités de gestion dans lesquels les gestionnaires de forêts (ONF, CRPF, Fransylva...), les élus et les associations travaillent main dans la main pour élaborer des schémas d'accueil du public. Le but est d'éveiller chez les visiteurs une prise de conscience de leur impact et de mieux canaliser les usagers afin de préserver ces milieux fragiles.



La forêt domaniale de Rambouillet est la deuxième forêt la plus visitée par les Franciliens après Fontainebleau. Sa fréquentation est estimée à 11 millions de visiteurs par an. Elle se concentre surtout sur deux sites particulièrement attractifs : les Vaux de Cernay et les Etangs de Hollande. Pour évaluer les effets directs et indirects négatifs de la fréquentation touristique en forte augmentation, le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse a signé une convention avec une enseignante de l'université de Versailles Saint-Quentin. Le projet de recherche vise à apporter des outils méthodologiques assortis d'indicateurs pour permettre au parc de suivre ces effets et leur évolution. Le projet inclura également une réflexion sur la notion de « capacité de charge » adaptée au territoire du parc.



Catherine GIOBELLINA
Administratrice de FNE Ile-de-France



LISIÈRES FORESTIÈRES MENACÉES

La règle d'inconstructibilité d'une bande de 50 mètres autour des grands massifs boisés est essentielle pour préserver leur intégrité face à l'extension de l'urbanisation. Prévue par le SDRIF de 1994, le SDRIF de 2013 et le SDRIF-E en cours d'approbation, cette règle est pourtant remise en cause dans de nombreux PLU et est souvent mal appliquée, permettant aux constructions de se multiplier avec l'accord des communes.

Cette règle d'inconstructibilité prohibe « toute nouvelle urbanisation » à moins de 50 m des massifs boisés de plus de 100 hectares. Elle permet ainsi de sauvegarder l'habitat naturel de nombreuses espèces animales et végétales qui dépendent de la forêt. De plus, en préservant les sols forestiers, elle contribue à maintenir la qualité de l'eau et la régulation du cycle hydrologique. Elle protège, en outre, la beauté naturelle des massifs forestiers en évitant l'impact visuel des constructions à proximité immédiate de la forêt, ce qui permet aux visiteurs de profiter pleinement de paysages préservés. Elle fait, enfin, obstacle à l'implantation de constructions qui pourraient favoriser la propagation des feux.

Le non-respect de la bande d'inconstructibilité de 50 mètres en lisière des massifs boisés peut donc avoir de graves conséquences sur l'environnement et sur la sécurité.

Une règle mal appliquée dans de nombreuses communes

Or, cette règle n'est pas correctement intégrée dans de nombreux PLU et est souvent mal comprise et appliquée. Deux principaux cas de violation de la règle sont à déplorer à l'issue de notre étude.

Le premier cas tient à une mauvaise définition de l'exception des sites urbains constitués (les « SUC », dans lesquels la règle d'inconstructibilité ne s'applique pas). Les SUC sont, en effet, délimités par le tracé d'une ligne entre les constructions existantes les plus proches du massif boisé. Cette ligne constitue le front

urbain au-delà duquel il est interdit de construire vers le massif. Or, de nombreux PLU délimitent les SUC en fonction des limites cadastrales et non des constructions existantes à la date du SDRIF.

Le second cas mis en évidence tient au remplacement de la bande des 50 mètres par une bande de 15 mètres dans les parties en zone urbaine. Il est alors possible de construire en s'approchant jusqu'à 15 mètres du massif, et ce, même au-delà du front urbain (et donc au-delà des limites du SUC).

Les exemples sont très nombreux. Plusieurs contentieux portés par les associations yvelinoises sont en cours pour rétablir la protection des 50 mètres et obtenir la réparation des préjudices environnementaux causés par la multiplication des constructions méconnaissant la règle du SDRIF, en particulier contre les communes de Bazemont, de L'Étang-la-Ville et de Jouars-Pontchartrain.

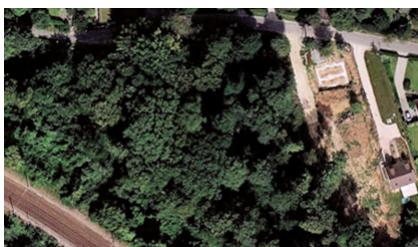
De nombreuses autres communes des Yvelines sont concernées, dont notamment les communes de Bailly, Bois-d'Arcy, Breux-Jouy, Bougival, Crespières, Rambouillet ou encore Vieille-Église-en-Yvelines. Et les Yvelines ne paraissent pas être le seul département touché...



Philippe HEURTEVENT, président,
et Marc PITTI-FERRANDI, Avocat conseil
Le pôle juridique Association « Sauvons les Yvelines »

« LA VILLE ÉCRASE LA FORÊT
POUR Y INSTALLER SON DÉCOR
SANS SONGER AU BRUIT QUE FERAIT
LE CHANT DE TOUS LES OISEAUX MORTS. »

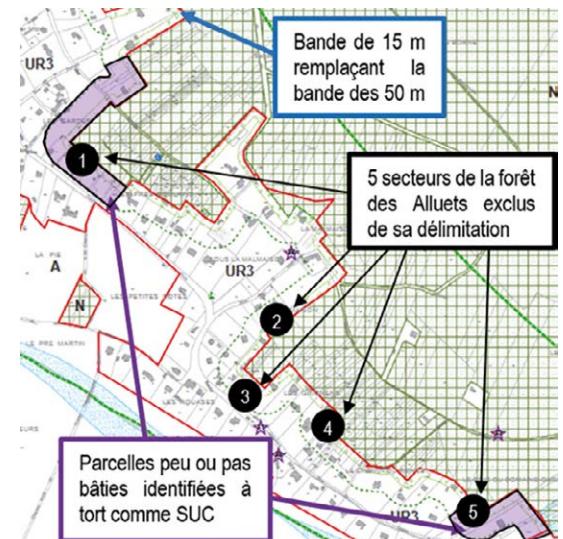
Francis Blanche



Exemple du recul de la forêt Chemin de la côte du Moulin à l'Étang-la-Ville ©Extrait Google Earth Pro



Exemple du recul de la forêt route de Flins à Bazemont ©Extrait Google Earth Pro



FORÊT DE L'HAUTIL EN DANGER

À Triel-sur-Seine, un projet inquiète habitants et usagers de la forêt. La municipalité veut relier la ville (en bas) au hameau (en haut) en aménageant un chemin forestier de 1,6 km avec abattage de près de trois cents arbres, un revêtement en dur et de l'éclairage. L'objectif serait d'y créer une piste cyclable... ou une voie verte.

Le massif de l'Hautil est situé au nord-ouest de la région parisienne. Extrémité du Vexin français, d'une surface de plus de 1 600 hectares dont 1 250 en espace boisé classé (EBC), il est l'un des poumons verts de notre région. Depuis très longtemps son sous-sol a été exploité pour l'extraction du gypse jusque dans les années 1950; une partie du massif est donc classée en plan de prévention des risques naturels (PPRN) pour les risques d'effondrements liés aux anciennes carrières. D'une altitude d'environ 180 mètres, il est l'un des points hauts de notre région.

Le massif de l'Hautil est partagé par deux départements (Yvelines et Val-d'Oise) et par seize communes, auxquels s'ajoutent des propriétaires privés et des parcelles orphelines.

Bien vivre à l'Hautil a dû lancer une pétition pour la préservation du chemin forestier des Picardes

Bien vivre à l'Hautil et d'autres associations ont appelé à se mobiliser contre le projet de la mairie de Triel-sur-Seine de transformation du chemin des Picardes en piste cyclable bétonnée. Une pétition a été lancée.

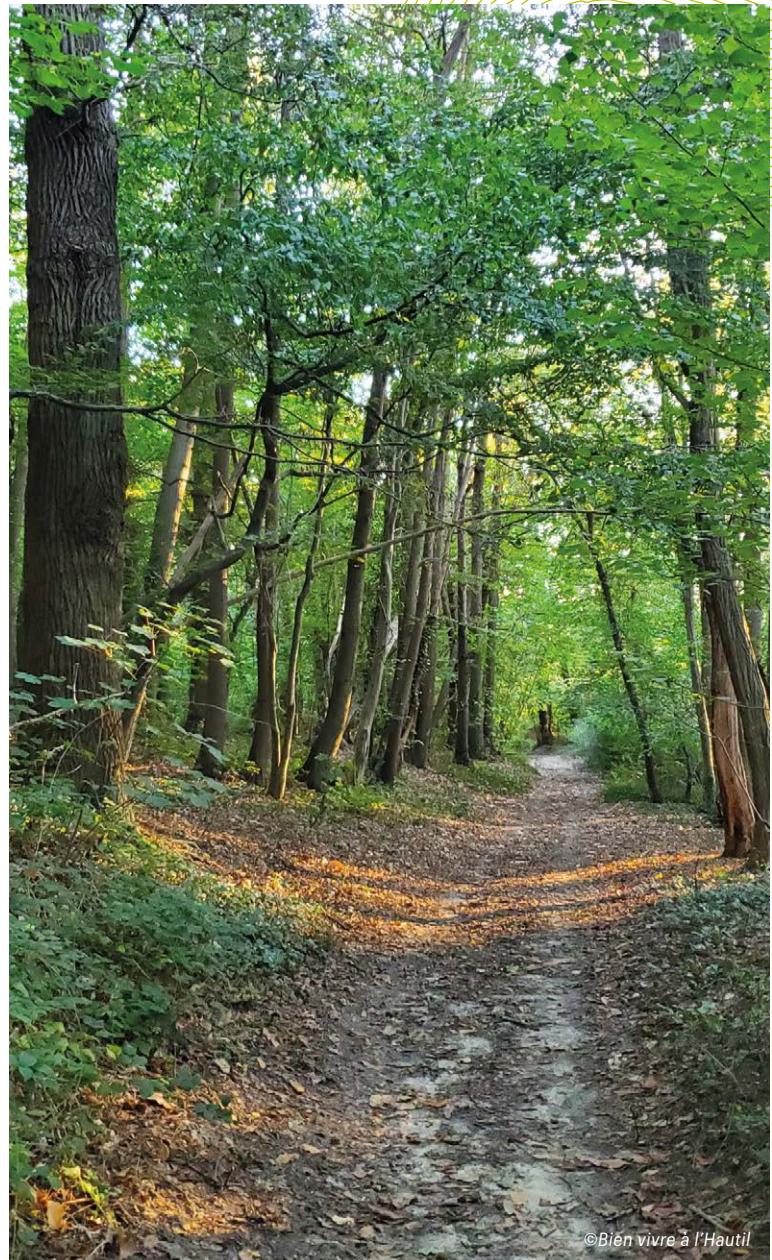
En plus, ce chemin forestier traverse une zone forestière dangereuse avec des sous-sols instables que cet aménagement fragilisera davantage, présentant un risque accru pour ses usagers.

Malgré nos propositions, la municipalité ne travaille pas avec les représentants de nos associations sur aucun des sujets sur lesquels nous avons une expertise, que ce soit l'urbanisme, les transports, la biodiversité, la préservation des ressources naturelles ou la lutte contre les pollutions atmosphériques et sonores...

Dans le cas présent, les utilisateurs n'ont pas été consultés. Vététistes, randonneurs et cavaliers privilégient les chemins de terre et les cyclistes préfèrent des routes partagées.

Une biodiversité exceptionnelle

Le massif n'est pas protégé dans sa totalité, mais on y trouve deux ZNIEFF* de type 2 et une ZNIEFF de type 1. Une étude faunistique menée récemment par la LPO, avec l'appui de Bien vivre à l'Hautil, sur la période des dix dernières années révèle que **sur les 330 espèces observées 54 sont patrimoniales, soit 16 % de l'ensemble**. Cette proportion remarquable témoigne d'un fort enjeu écologique. Au sein des différents taxons, la biodiversité et la proportion des espèces patrimoniales sont importantes. On y retrouve douze des seize espèces d'amphibiens et la moitié des espèces franciliennes d'odonates (libellules et demoiselles).



©Bien vivre à l'Hautil

*ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 : secteurs d'une superficie limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

*ZNIEFF de type 2 : ensembles géographiques qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés. Ils sont généralement de taille importante et incluent souvent une (ou plusieurs) ZNIEFF de type 1.



Bien vivre à l'Hautil

RISQUES SUR LES FORÊTS PÉRIURBAINES

SEINE-SAINT-DENIS



Le département de Seine-Saint-Denis est surtout caractérisé par ses forêts urbaines, espaces de loisirs pour des habitants en pénurie de nature. Le dérèglement climatique transforme cependant maintenant ces espaces de loisirs en territoires vitaux pour leur rôle de refuge face aux effets de canicule en milieu urbain dense.

Les collectivités doivent s'adapter à ces évolutions brutales et aux nouvelles atteintes à la biodiversité par des mesures qui doivent protéger des milieux devenus essentiels pour toutes les populations.

Les ravageurs

Des insectes ravageurs sont ainsi apparus en 2022 sur les arbres du parc de l'Aire des vents à Dugny. Le scolyte, insecte nuisible de la famille des coléoptères, a entraîné perte et fragilité de près de 180 arbres poussant à la mise en œuvre de mesures sécuritaires, associées à des mesures complémentaires évitant la prolifération de l'insecte sur d'autres parties du parc. Pour l'ONF, les conditions climatiques

extrêmes de ces dernières années en France ont engendré de multiples crises sanitaires en forêt. Ces dernières prennent la forme d'une importante prolifération de parasites, insectes et champignons, qui provoquent de sérieux déperissements dans les peuplements. Ainsi, les effets conjugués des printemps et des étés depuis 2018, exceptionnellement chauds et secs, ont entraîné une prolifération de scolytes dans les pessières (forêts d'épicéa). Les sécheresses successives ont de même provoqué un affaiblissement notable des arbres urbains. Le déficit hydrique, couplé à de fortes chaleurs, a favorisé le développement de maladies végétales peu répandues jusqu'alors. Parmi elles, la maladie de la suie a généré une mortalité importante d'érables.

Le département de la Seine-Saint-Denis a ainsi été confronté en début d'année 2022 à la propagation de la maladie de la suie des érables. Huit parcs départementaux et des espaces verts gérés par d'autres partenaires tels que le parc des Beaumonts et la forêt régionale de Bondy sont concernés par la

maladie. Le parc de la Poudrerie à Sevran en particulier, est très touché en raison de l'importante présence d'érables sycomores. Les processus de mise en sécurité ont été bien sûr prioritaires, sur un parc fréquenté par plus d'un million de visiteurs par an, mais ici aussi pour éviter une propagation de cette maladie au sein du département et au-delà.

Les futurs reboisements, ici comme sur l'ensemble des forêts régionales, devient une question primordiale et suppose une analyse préalable de la qualité des sols et de la qualité des essences à replanter.

L'outil SESAME en Seine-Saint-Denis

Afin d'accompagner les projets de plantation et de gestion du patrimoine arboré et garantir leur résilience face aux changements globaux dans le cadre de son plan Canopée, le Département de la Seine-Saint-Denis mène des études d'amélioration des connaissances et des pratiques.

En 2022, le département a travaillé en partenariat avec le CEREMA pour adapter et décliner l'étude SESAME¹ au territoire séquano-dyonisien. Ce partenariat vise à identifier les espèces les plus à même aussi bien de produire les services attendus dans le cadre de projets d'aménagement ou de végétalisation que de résister aux effets du dérèglement climatique.

L'étude, développée par le CEREMA, permet d'analyser la capacité de 135 espèces d'arbres à rendre les services écosystémiques tels que, régulation de la qualité de l'air, stockage de carbone, régulation du climat local, amélioration du cadre de vie et du paysage.

Ces données sont un support essentiel de décision pour la construction d'une palette végétale diversifiée dans les futurs projets de plantation et la sauvegarde des forêts existantes.

¹ <https://sesame.cerema.fr/>



Les scolytes - Adobe Stock ©goldi56



Les scolytes - Adobe Stock ©olivier



Francis REDON
Président d'Environnement 93

LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les réponses aux changements climatiques ne peuvent être uniformes en tout point du territoire français et a fortiori au sein même du massif de Fontainebleau, Trois Pignons et la Commanderie.



©L. Albesa

Apporter des méthodes de gestion et de régénération homogènes à l'échelle de ce massif forestier équivaudrait à faire peser des risques supplémentaires sur des habitats et la biodiversité qui y est associée. Bien au contraire, c'est la diversité des approches qui est à promouvoir pour protéger ces milieux forestiers face aux changements annoncés.

Ainsi, il convient de permettre à la forêt de se régénérer par elle-même lorsque c'est possible, de se prémunir contre les préjugés selon lesquels, par exemple, la hêtraie n'aurait bientôt plus sa place à Fontainebleau. Il convient aussi de mener une action prudente de sélection des essences forestières nouvelles appelées en renfort. Cette action doit se fonder autant sur le corpus de connaissances accumulées sur la biologie et l'écologie de ces essences que sur les observations des comportements desdites essences sur le terrain face aux changements globaux. Il n'est pas exclu, une fois de plus, que la nature nous surprenne par sa capacité d'adaptation.

La question qui se pose pour l'avenir des forêts face aux changements climatiques n'est pas tant celle de la pérennité des forêts elles-mêmes et de la biodiversité qu'elles hébergent, mais plutôt celle du risque face à la tentation d'une économie de production forestière et son penchant associé pour la monoculture. Les réponses apportées devront reposer sur des bases écosystémiques et prendre en compte les capacités de stockage de carbone. La préservation

de la diversité des boisements, le renforcement de la résilience de la forêt face à des périodes de sécheresse à la fois plus intenses et plus longues, devraient être la meilleure assurance pour le maintien en bonne santé de ces forêts.

Ce massif forestier doit également rester un pôle majeur de préservation de la biodiversité, de loisirs, de détente, d'apprentissage et de reconnexion à la nature pour une population urbaine, d'autant plus du fait de sa proximité avec la capitale.

Les changements climatiques auront indéniablement des incidences sur l'industrie du bois et sur l'état sanitaire des boisements dans les décennies à venir, mais n'oublions pas que le remède peut être parfois pire que le mal et que l'usage de chaque remède doit reposer sur une connaissance éclairée de la situation. Ayons la modestie de penser que nos savoirs face aux changements climatiques sont encore en cours de consolidation et que nous devons poursuivre les travaux de recherche, de mise en place d'observatoires de la forêt et partager les retours d'expériences sur les tentatives de régénération et sur les sélections d'espèces, avant de prendre de grandes orientations pour nos forêts « de demain ».

Enfin, n'oublions pas d'y accorder les moyens financiers et humains en adéquation avec l'ampleur du défi.

Philippe GOURDAIN

Ingénieur écologue & vice-président de l'ANVL



Georges Sand, lanceuse d'alerte contre la déforestation

« TOUT LE MONDE A DROIT À LA BEAUTÉ ET À LA POÉSIE DE NOTRE FORÊT DE FONTAINEBLEAU »

ainsi s'exprimait l'écrivaine en 1872 en publiant un manifeste avec ses amis peintres de l'école de Barbizon pour protester contre la surproduction, l'assèchement des terres et la destruction des arbres de cette forêt tant aimée.

« CES ARBRES CENTENAIRES APPARTIENNENT À NOS DESCENDANTS COMME À NOS ANCÈTRES ».

« VERDURE, LASSEZ VERDURE » seront ses derniers mots.

FORÊT DE MEUDON UN CHANTIER DE BÉNÉVOLES

Le chantier de bénévoles « Vivent les étangs » de l'association Espaces sise à Chaville a pour vocation d'établir un programme d'actions autour des étangs, mares et zones humides en forêt de Meudon et de le mettre en œuvre.



Échantillonnage de la microfaune des étangs de Meudon

Ce programme intervient dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre Espaces et l'Office National des Forêts (ONF).

Des échanges très réguliers ont lieu avec les agents de l'ONF qui aident les bénévoles du chantier par de nombreuses actions sur site et au cours de réunions pluriannuelles.

Le chantier « Vivent les étangs » fait appel à des membres d'Espaces et reçoit le concours d'associations tel que le WWF de l'Île-de-France (WWF = Fonds mondial pour la nature), le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, le lycée Saint Philippe de la fondation d'Auteuil, ou de structures d'entreprises dédiées comme celles de Salesforce, de RockCorps...

Ses missions sont nombreuses et variées :

- sensibiliser le public à la biodiversité, par des informations sur la faune des étangs à partir d'enquêtes,
- édifier des tas de bois, par la récolte d'arbres morts tombés, fournissant habitat et nourriture aux insectes et petits animaux,
- enlever les feuilles chutées dans le chenal de jonction et de les mettre en tas pour qu'elles se décomposent,
- construire des barrages à l'aide de branches pour retenir les feuilles mortes et leur éviter d'envahir l'étang de Meudon,
- maintenir les ronciers et zones de broussailles lorsqu'ils peuvent servir d'abris à la petite faune et aux oiseaux,
- couper des rejets de peupliers et d'érables et tailler en têtard des saules sur les rives de l'étang de Meudon,
- enrichir la flore, en favorisant des plantes locales telles que le junc fleuri, le plantain d'eau, la salicaire, le pétasite...
- réaliser des inventaires naturalistes de la microfaune des étangs par des prélèvements adaptés,
- procéder à l'inventaire des amphibiens au cours de leur migration nuptiale vers des étangs pour s'y reproduire,
- mettre en place une exposition sur les animaux caractéristiques des étangs à l'aide de panneaux photographiques...

Nous vous invitons à participer aux prochaines actions de "Vivent les étangs" les samedis 3 et 24 février, rendez-vous devant l'étang de Meudon à 10h. Gants, encadrement et matériels fournis.

Contact : viventlesetangs.genest@gmail.com



Guillain GENEST
Animateur Coordinateur « Vivent les étangs » - Espaces



Photos ©G. Genest

POUR UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DES FORÊTS DOMANIALES

HAUTS DE SEINE

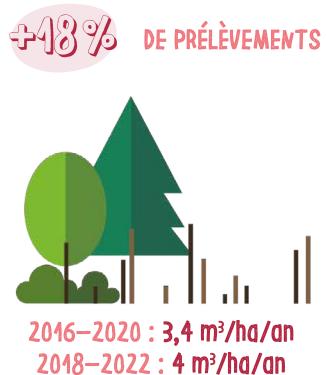
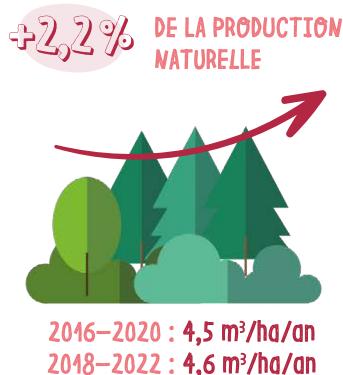
Les forêts d'Île-de-France sont trop rares, trop petites et très menacées au regard de la densité de population et d'urbanisation dans la Région. Le réchauffement climatique produit des sécheresses plus intenses et plus fréquentes qui font mourir les arbres par le manque d'eau, et ceux qui survivent, poussent moins vite. Au lieu de nous mobiliser pour la ressource en eau de nos forêts, en priorité de nos forêts publiques, nous tolérons une intensification de leur exploitation qui les fragilise encore plus. La coupe des grands arbres-mères amoindrit la résilience des arbres voisins. L'emploi d'engins lourds et vibrants tasse irrémédiablement les sols vivants, comme si l'unique réponse aux menaces du climat était d'en ajouter d'autres. Des deux menaces, celle du climat et celle de la surexploitation, nous ne pouvons agir rapidement que sur la seconde.



Dans ce contexte, les associations franciliennes ne voient pas d'un bon œil l'augmentation des prélèvements ni même leur maintien dans les forêts domaniales (voir figure ci-dessous). Le projet de développement de la filière bois en Île-de-France, région où pourtant la surface de forêt est très faible par rapport aux autres régions, semble anachronique.

L'IGN publie annuellement des données sur les forêts : production naturelle, prélèvements, mortalité pour les trois types de forêts (domaniales, autres forêts publiques, privées). Le taux de prélèvement est défini par la formule suivante, qui utilise les données de l'IGN :

Taux de prélèvement = Prélèvements / (Production naturelle brute – Mortalité)



Fortes menaces sur les forêts domaniales d'IDF selon l'inventaire forestier de l'IGN Paris-Ouest (hors 77)

Le graphique ci-dessous permet de comparer le taux de prélèvement dans les forêts domaniales avec celui de toutes les forêts du territoire (IdF excepté la Seine-et-Marne). On constate un fort déséquilibre de traitement entre l'ensemble des forêts et les forêts domaniales seules, qui sont nettement plus exploitées que les autres. Elles ont vu leur exploitation s'intensifier depuis l'inventaire publié en 2021.

En effet le taux de prélèvement de 78% d'après les données de 2021 est passé à 115% en 2022 et 95% en 2023. Un taux de prélèvement à 100% signifie que les prélèvements sont équivalents au volume de bois qu'offre la nature et que le puits de carbone est nul. Ces augmentations des coupes ont pour conséquences l'effondrement du puits de carbone et la détérioration de la biodiversité forestière.

Les particularités de notre région d'IDF sont sa forte densité de population, des villes denses et trop minérales, et une surface de forêt accessible par habitant onze fois plus faible que pour le reste de la France. Cette différence justifie la priorité du rôle social des forêts domaniales et la préservation de la biodiversité sur celui de l'exploitation. Or, contrairement aux déclarations de l'ONF, ces chiffres indiquent que la production de bois prime sur ses autres missions.

Les demandes des habitants pour une forêt plus naturelle et un moratoire sur l'augmentation des coupes sont ignorées. La forêt rajeunie, probablement trop claire, devient plus vulnérable pour résister au changement climatique.

Il est urgent de réduire drastiquement l'exploitation des forêts domaniales d'Île-de-France !



Jean-Claude DENARD
Chaville Environnement

Sophie DURIN

Les Amis du bois de Verrières

DES ÉCOSYSTÈMES EN DÉCLIN



Depuis les grands essartages, au Moyen-Âge, le faîte de la pyramide trophique n'a cessé de s'éroder avec, comme premier acte, une éradication sans merci des grands carnivores, ours, loups, lynx, prédateurs des animaux domestiques et émissaires de toutes les peurs. Puis les grands herbivores, en partie forestiers, aurochs, bisons ont été chassés jusqu'au dernier. Aujourd'hui d'aucuns, pontes de l'IGREF*, qualifient le cerf d'ennemi de la forêt sans même savoir ce que veut dire ZNIEFF** ! Évidemment, avec la disparition des clairières, des strates herbacées et arbustives, les cervidés consomment ce qu'ils trouvent, arbrisseaux de parcelles en régénération, écorces ... quand ils ne se rabattent pas dans les prairies à brouter les jeunes haies.

Une forêt sans strate arbustive, herbacée, muscinale n'est plus un écosystème, c'est un champ d'arbres, conduit comme une parcelle d'agriculture intensive. Les layons et les fossés de drainage quadrillant les parcelles appauvrissement les milieux et assèchent les formations superficielles, devenus davantage vulnérables avec le changement climatique. Interactions et coévolution animales et végétales sont mises à mal.

*IGREF : Ingénieurs du Génie Rural, des Eaux et Forêts

**ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Sans fourmis, plus de prophylaxie du microcosme, plus d'acide formique pour débarrasser les oiseaux de leurs parasites. Dans ces hautes futaies, plus de niches écologiques pour les passereaux forestiers ou des petits mammifères jardiniers dissimulant glands et graines dans le sol.

Plus de chêne vénérable préservé qui accueille au fil du temps tout un cortège de plantes, de mousses, de lichens et de champignons, dont un micromycète spécifique qui se nourrit des scolytes et autres insectes xylophages.

Plus de niches pour les pics et les essaims d'abeilles sauvages. Convenir que dans les grandes forêts (plus de 10 000 ha), il faudrait abandonner toute prédatation et intervention sur 1 000 ha afin qu'un îlot de biodiversité se régénère est la seule issue avant que l'écosystème forestier ne dépérisse. À la fin du XIX^e siècle, des ingénieurs des Eaux et Forêts alertaient déjà sur le respect de la nature. Sans doute étaient-ils plus érudits que les technocrates industriels d'aujourd'hui.

 Christian WEISS
Biogéologue

IL ÉTAIT UNE FOIS...

L'INSURRECTION DES FORÊTS

Ce printemps-là, la forêt faisait silence... Les eaux de mars ne tenaient plus leurs promesses, reléguant la terre à une aridité persistante. Les bourgeons des chênes, jadis frêles coeurs battants, frémissaient à peine... Les arbres perdaient leur souffle et dépérissaient. En dormance stérile, les mycéliums ne fleurissaient pas davantage dans l'humus desséché, ne préservant plus les racines des agressions bactériennes. Ces aléas épuaient leur résistance millénaire et leur rémanence naturelle, tandis que les scolytes s'en donnaient à cœur joie sous leur écorce.

Économies de leurs ressources, les arbres puisaient *a minima* dans les minces nappes argileuses l'eau pour leur sève brute. Fermer leurs stomates représentait leur ultime réflexe pour ne pas gaspiller l'eau collectée et résister. Leur vitalité, empreinte de millions d'années de rémanences climatiques et d'adaptations les avaient contraints à devenir solidaires. Toutes essences confondues, les arbres, par leur vaste réseau racinaire et leur foliation, échangeaient défenses, informations, nourritures et soins par leurs phéromones et des ondes : une conversation silencieuse élaborée au fil de leur évolution. Comme ultime défense, ils concentraient leurs tanins pour altérer bactéries, micromycètes agressifs, insectes xylophages ou même intoxiquer des herbivores trop voraces. Activer une chimie complexe de molécules phytoncides représentait le moyen extrême, parfois nécessaire.

Par une funeste coïncidence, c'est durant ce même printemps que les humains commencèrent à être décimés par une pandémie affaiblissant leurs défenses naturelles et étranglant leur respiration. Ils dépérissaient, terrassés par un mystérieux virus. Contraints de se confiner, ils laissaient la nature tranquille. Ni chasse ni coupe. C'est alors, sans bruits et sans ressentiment apparent, que les arbres,

qui avaient tant prodigué aux hommes, se mirent à diffuser des molécules phytoncides sous leur feuillage provoquant chez les humains nausées, céphalées et sentiments de profonde angoisse. Alors que la pandémie se minimisait, se promener en forêt et dans les squares urbains devint insoutenable. On crût d'abord à des effets collatéraux de la pandémie, mais des botanistes, à la suite de prélèvements d'échantillons d'air sous les canopées, rendirent un verdict stupéfiant. Les arbres, longtemps silencieux quant à leurs souffrances, finissaient par se défendre. L'opinion publique, paniquée par des rumeurs complotistes de fin du monde, oscillait entre deux postures : la peur et le discernement. Les uns voulaient brûler ces forêts devenues hostiles tandis que d'autres inclinaient pour composer. Des recherches passées, raillées par les scientifiques, furent extraites des mémoires ayant exploré les réactions de peur ou de bien-être des végétaux, afin de tenter de communiquer avec les arbres par ondes électriques. En dépit de ceux pour qui la nature est source de peurs et doit être dominée par l'homme, le diagnostic des botanistes, soutenus par des associations affermies, se poursuivit par un électrodialogue, élaboré pour composer avec les arbres. Et les émanations toxiques cessèrent. L'Office national des forêts, qui avait failli à l'une de ses missions, devint l'office de préservation des eaux et forêts. Une nouvelle coexistence s'amorça, dans le respect des arbres, enclins à nouveau à partager leurs ressources et leurs hormones favorables. Plantes et arbres, reconnues en assemblages, fructifièrent en abondance, disséminant glands, faînes, amandes et akènes en alliances complexes.

La forêt se mit en marche vers les humains.



Christian WEISS



À LIRE



FORÊT DE MEUDON BIODIVERSITÉ ET EXPLOITATION QUEL AVENIR ?

La forêt domaniale de Meudon doit concilier trois fonctions : accueil du public, exploitation du bois et préservation de la biodiversité. Celle-ci est évaluée, ici, par une méthode indirecte fondée sur l'observation des arbres et du milieu forestier. C'est l'indice de biodiversité potentielle (IBP). L'accélération du dérèglement climatique affecte la capacité des forêts à capter le carbone à cause des sécheresses, canicules, attaques parasitaires, etc. L'étude du bilan carbone de l'exploitation du massif pour tous les usages du bois et des effets de ceux-ci sur la pollution de l'air est un impératif. Ainsi apparaissent les effets délétères de l'intensification des prélèvements de bois sur la biodiversité et sur la santé du public.

La valeur des services écosystémiques de la forêt de Meudon est beaucoup plus importante que celle de la récolte de bois.

Chercher des solutions alternatives à la gestion actuelle, comme le développement de secteurs en libre évolution, est une urgence pour pérenniser les forêts.

Jean-Claude Denard - Chaville Environnement, 104 pages
Site Internet et demande auprès de l'association : 15 €

LES FICHES FORESTIÈRES MIEUX CONNAÎTRE LA FORÊT ET RÉSOUDRE LES CONFLITS D'USAGE

Danielle Albert a conçu cet ouvrage collectif pour mieux connaître la forêt en apportant un regard personnel sur les conflits d'usage. Présenté sous forme de fiches, cet ouvrage permet de découvrir la forêt en Essonne sous toutes ses formes, forêts privées, forêts publiques (domaniales, régionales, départementales, communales), avec ses différentes méthodes de gestion répondant de plus en plus au défi climatique qui menace la planète.

Une fiche fait le point sur les travaux sylvicoles qui garantissent le rôle économique, environnemental et social de la forêt.

Une autre fiche est consacrée aux conflits d'usage dans le domaine forestier ; que ce soit face aux relations conflictuelles par manque de communications et d'informations précises sur site ; que ce soit face aux interdictions de circuler en VTT et véhicule à moteur (moto, quad) à travers bois ; ou encore confronté à la question toujours sensible des coupes forestières (rases ou raisonnées) ; sans oublier les périodes de chasse et ses innombrables polémiques. Bonne lecture.

Essonne Nature Environnement, 45 pages
Demande auprès de l'association : 10 €



Édité par FNE Ile-de-France Association régionale agréée Environnement

Publié avec le concours du conseil régional d'Ile-de-France

Directeur de publication : L. Blanchard

Comité de rédaction : J. Buisson, M. Colin, C. Giobellina, M. Holvoet, P. Latka, I. Lledo, M. Martin-Dupray, J.-P. Moulin, C. Nedelec, I. Nenner, F. Redon, M. Riottot, H. Smit, D. Védy.

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS - 01 45 82 42 34
ISSN 2431-7888 (imprimé) ISSN 2555-2546 (numérique)

Dépôt légal : Décembre 2023 - Janvier 2024

N° Commission Paritaire : 0124 G 81563

Imprimé par Le Réveil de la Marne - 4 rue Henri Dunant, 51200 Epernay
Imprimé sur papier PEFC

Prix de vente du numéro : 5 euros



DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à Liaison (4 numéros par an)

Nom-Prénom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Ci-joint un chèque de 20 € à FNE Ile-de-France,
2 rue du dessous des Berges 75013 Paris.



France Nature Environnement Ile-de-France



fne_idf



@FneIDF